



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

Conseil général  
Autorités communales

**PROCES-VERBAL**  
**Plénium du Conseil général**

Du 14.12.2022, N°14/2021-2024

Lieu : Espace St-Marc, Grande salle  
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président)  
Léonard Fellay, Vice-président  
Mélanie Mento, Secrétaire  
Emily Vaudan, Membre scrutateur  
Tora Löf, Membre scrutateur

Excusé : Jean-Baptiste Vaudan

Preneuse  
de PV : Sylvie Bétrix

Invité(s) : Cédric Felley, Guillaume Colin et Frédéric Quennoz (point 04)

**Ordre du jour**

**01. Contrôle des présences**

**02. Approbation - modification de l'ordre du jour**

**03. Approbation du procès-verbal du Plénium du 23 novembre 2022**

**04. Présentations - interventions**

01. Evolution du Centre sportif et d'autres projets selon avancement

**05. Décisions**

01. Budget 2023

02. Interruption de la procédure de révision partielle du PAZ, secteur Ermitage

03. Demande de crédit supplémentaire

01. CHF 91'250.- - Acquisition de 5 sculptures de vaches d'Hérens en résine

**06. Informations**

01. Plan de législature 2021-2024

**07. Divers**

01. Collecte de Noël – Enfants de chez nous

02. Dates 2023
03. Société-filles
04. Gouvernance
05. Vacations
06. Retour des concessions de Mauvoisin

## PROCES VERBAL :

**En ouverture de séance, M. Julien Vaudan**, Président du Conseil général, invite chaque Conseiller à faire un don en faveur de SOS Enfants de chez nous.

---

### 01. Contrôle des présences

---

51 Conseillères et Conseillers généraux sont présents, 7 sont excusés. La liste des présences reste ci-jointe (Annexe 1).

---

### 02. Approbation - modification de l'ordre du jour

---

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

---

### 03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 23 novembre 2022

---

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022 est considéré comme approuvé. Personne n'en demande sa lecture.

---

### 04. Présentations - interventions

---

#### 01. Evolution du Centre sportif et d'autres projets selon avancement

**M. Pierre-Yves Gay, Conseiller municipal et MM. Cédric Fellay, Architecte communal et Directeur opérationnel, Guillaume Colin, Ingénieur communal et Frédéric Quennoz, Architecte et Chef de projet**, présentent ce point au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 2).

#### 01 Centre sportif de Verbier

---

Sont notamment évoqués :

- Rappel du contexte du projet : la salle « Omnisports » livrée en décembre 2017 (mur de grimpe, tennis indoor, 5 tennis outdoor, 2 salles de squash, terrain multisports).
- Le bâtiment « Détente » regroupe notamment la piscine, la zone SPA & bien-être, le restaurant et le fitness. Le projet a dû être repris à zéro, l'incendie de juin 2017 ayant ravagé complètement la piscine.
- Nouvelle autorisation de construire déposée début 2019.
- Oppositions et recours ont bloqué la reconstruction du projet.
- En juillet 2021, l'opposition a été levée par une convention.
- Lors de la reprise du projet avec les mandataires, il a été constaté de nombreuses défaillances.
- Suite à ces constats, un cabinet d'audit a été mandaté et a repris l'ensemble du projet et qui en a fait un état des lieux général.

- Cet état des lieux général a révélé passablement de manquements dans le suivi des plans, dans la coordination technique, dans les ressources humaines mises à disposition par rapport aux différents spécialistes, des manquements au niveau du suivi financier du projet, défaut au niveau des contrats, défaut de conception...
- Un manco au niveau financier, honoraires et travaux pour environ CHF 10 mios a été constaté.
- Suite à ces constats, le mandat avec BDL a été résilié. Novembre dernier, un nouvel appel d'offres mandataires a été fait sur la base du nouveau cahier des charges qui tient compte de cette remise à plat du projet.
- Le projet qui datait de 2014 n'était plus en adéquation avec les nouvelles tendances actuelles. L'objectif est d'avoir un centre ouvert 4 saisons et qui intègre des notions de durabilité et d'environnement.
- Le projet a été remis à plat avec MM. Olivier Foro pour le volet conception et Frédéric Quennoz pour le volet architectural, mais aussi avec les partenaires touristiques.
- Cette phase transitoire a été utilisée pour remettre à niveau tout ce qui est en lien avec les installations de chantier notamment (aménagements, palissades ...).
- En parallèle, le projet a été réévalué, redimensionné pour qui soit en adéquation avec la future exploitation et en adéquation avec les besoins des futurs utilisateurs.
- Les travaux ont repris cet automne en 2022.
- Les autorisations de construire pour la grande majorité sont en vigueur. La partie 3 (halle de glace et les différents compléments) est en cours d'étude, en parallèle au bâtiment « Détente ».
- Rappel des décisions prises par le CG : en 2011 le CG validait un budget de CHF 45 mios pour construire la salle « Omnisports » (ce qui a été fait pour CHF 17 mios) et pour rénover la piscine, rénover la patinoire, agrandir le restaurant et construire une zone SPA & wellness.
- Suite à l'incendie, le projet a dû être révisé et un budget complémentaire de CHF 13 mios a été validé par le CG. Dans ce crédit complémentaire figurait la reconstruction de la piscine ainsi que la zone patinoire. La rénovation de la patinoire n'était plus possible et le parti a été pris, de revoir sa conception pour être aux standards actuels, notamment par rapport à des mesures énergétiques et à la qualité intrinsèque de l'équipement pour les générations futures.
- 4 volets pour ce bâtiment Détente :
  - o Piscines intérieure et extérieure
  - o Fitness
  - o Bien-être SPA & wellness
  - o Restaurant
- La tendance va à la pratique de plusieurs disciplines sportives différentes. Un équipement multigénérationnel, pour tous, toute l'année (mixité sociale, ...)
- Différents centres ont été visités (Anzère, Leysin, Chamonix, Villars, Bâle, Berne, Sursee, ...)
- Le SPA n'est plus une offre de luxe, elle se démocratise. C'est une offre très complémentaire aux activités intrinsèques que sont le ski en hiver et la randonnée à vélo en été.

- Améliorer l'accès au Centre sportif entre Médran, Place centrale et Périn, mais également depuis la Vallée.
- Ce bâtiment « Détente » prend place à Verbier certes pour des raisons historiques, mais aussi vu que les nuitées sont principalement sur Verbier.
- Les plans des 4 niveaux du projet Détente sont présentés et commentés en détails :
  - o Bassin sportif avec fond modulable. Ajout de 2 lignes de nage par rapport à la planification. Bassin de prélassement. Zone Kids
  - o Fermeture du centre pendant 1 mois/an pour l'entretien
  - o L'espace fitness pourra selon les besoins être subdivisé
  - o La partie restaurant est composée en 3 différentes zones avec un coin bar, restaurant familial et zone Kids et zone événementielle. Grande terrasse avec cuisine d'été
  - o Possibilité de morceler l'espace fitness en plusieurs salles
  - o Mutualiser les vestiaires du fitness avec celles du tennis outdoor.
- Concept énergétique avec un bâtiment Minergie (haut potentiel isolant) avec réutilisation de la chaleur et bien évidemment le CAD, qui se trouve juste à proximité du Centre sportif.
- Publication en novembre pour les nouveaux mandataires
- Les offres sont attendues pour le 22 décembre 2022.
- Début janvier ouverture des enveloppes et adjudications
- Il est relevé le vif intérêt des architectes valaisans et en suisse romande (trentaine de bureau d'architectes et quinzaine d'ingénieurs spécialisés)
- Le planning prévoit une reprise du chantier en mai 2023
- Il faut compter avec 3 ans de construction => ouverture si tout se passe bien en septembre 2026.
- L'objectif de ce Centre sportif est de continuer à positionner Verbier - Val de Bagnes, comme référence alpine pour les 25 à 30 ans à venir.
- Équiper la station d'infrastructures pour un tourisme 4 saisons.
- Apporter de nouvelles offres famille, jeunes.
- Transmettre une infrastructure de référence aux générations actuelles et futures.

#### Questions :

➤ **Mme Anne-Claude Corthay, membre de la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale »** « je vous remercie pour la présentation de la phase 2 du projet de construction du centre sportif. Comme Mme Caroline Egger, l'avait déjà relevé lors du plénum du 14 septembre, il y a un vif intérêt de la part de la population et des différents clubs de glace de la région et des environs pour qu'une patinoire couverte, digne de ce nom, fasse partie du projet futur. Une pétition est en cours avec déjà plus de 700 signatures. Nous la remettrons de manière officielle lors du prochain plénum. »

**M. Pierre-Yves Gay, Conseiller municipal** « Effectivement, c'est très positif de voir l'intérêt que porte la population à l'évolution du centre sportif. Au niveau de la halle de glace, vous avez vu qu'elle est en continuité au projet, qu'elle est en réflexions. Il n'y a pas que la halle de glace, mais tout ce qui gravite autour. Il s'agit de déterminer qu'est-ce qu'on l'on veut y mettre. En parlant d'une pétition, c'est peut-être mettre « la charrue avant les bœufs », mais ce n'est pas grave. Cela démontre

bien l'intérêt que les gens portent pour le Centre sportif. Pour ma part, je vois ça de manière positive. »

➤ **M. Félix Besson, Vice-président de la commission « Travaux publics et environnement »**

«Lors du plénum du 18 mai de cette année, il a été dit que l'appel d'offres pour les mandataires architectes ingénieurs serait lancé au mois de juin, un mois plus tard. Pourquoi cela a pris 6 mois pour le faire ? Première question. Deuxième question, quelle est la marge de manœuvre des architectes si par exemple, ils veulent changer la pataugeoire, déplacer un aménagement, ... est-ce qu'ils peuvent encore le faire ou est-ce que c'est déjà défini ? »

**M. Frédéric Quennoz, Architecte et Chef de projet,**

« au niveau technique, tout ce qui est modifications intérieures, on a les « coudées franches », Il faut juste rester dans le volume qui a été autorisé par la CCC.

En ce qui concerne les appels d'offres mandataires, je pense qu'il y a eu tout simplement cette phase transitoire. Il a fallu de notre côté revoir, redimensionner tout ce qui était nécessaire au projet pour pouvoir faire l'appel d'offres, comme par exemple les lignes de nage, le nombre de m2 de SPA, le nombre de vestiaires... tout ce qui a généré le projet que l'on vient de vous présenter. Cela a pris certainement 4 à 5 mois pour arriver à rédiger ce nouveau cahier des charges. ».

**M. Félix Besson, Vice-président de la commission « Travaux publics et environnement »**

«Et ça vous n'arriviez pas à l'anticiper au mois de mai ? »

**M. Frédéric Quennoz, Architecte et Chef de projet,**

«Non parce qu'il a fallu l'étudier. Il a fallu aller voir les écoles pour le nombre de lignes de nage. Il a fallu rencontrer les clubs, l'office du tourisme. Cela n'a pas pu être fait en un claquement de doigt. Cela a pris beaucoup de temps. Et aussi on a dû mettre le projet en perspective avec la future exploitation. Il y a eu l'engagement de M. Olivier Foro qui a dirigé Brigerbad ou encore les bains d'Ovronnaz qui nous a également pris part à la réflexion. Il fallait ne laisser aucune place au hasard. Tout devait être étayé et le cahier des charges devait être précis. On ne pouvait pas se permettre de refaire un appel d'offres qui n'était pas précis. Cela a pris du temps. »

**Pierre-Yves Gay,** « finalement 4 à 5 mois ne représente pas énormément de temps pour arriver à un tel projet ».

➤ **M. Lionel Saillen, Président de la commission « Travaux publics et environnement »**

« Question en lien avec les manquements qui se sont élevés à peu près à CHF 10 millions, si j'ai bien compris. Est-ce qu'il y a des procédures qui sont en cours à l'encontre des initiateurs de ces manquements ? »

**M. Pierre-Yves Gay, Conseiller municipal**

« Dans un premier temps, il y a des échanges et autres. On est un peu sous l'égide d'un arbitrage. Donc c'est en cours. »

- **M. Sébastien Rossoz**, membre de la Cogest  
« Est-ce que vous avez fait un business plan ? Vous avez engagé différentes études, visité d'autres Centres sportifs. Est-ce que vous pouvez estimer les incidences au niveau des coûts et des revenus futurs ? »

**M. Pierre-Yves Gay, Conseiller municipal**

« Evidemment le business plan, les études et les projections ont été faits. Par rapport aux coûts finaux, il y a l'appel d'offres qui a été lancé. Le projet va être certainement affiné en fonction et cas échéant, le point reviendra au CG, printemps 2023. Maintenant pour les projections, Guillaume Colin peut peut-être apporter un complément d'information. »

**Guillaume Colin, Ingénieur communal**

« Effectivement, le projet a été présenté aux différentes commissions, qu'on a pu rencontrer préalablement. On a transmis à titre informatif les chiffres correspondants. Par chiffres, j'entends d'une part les coûts de construction estimés à ce jour, préalablement à l'appel d'offres, sur la base des études qui ont été faites. Néanmoins il y aura un crédit complémentaire, vous le comprenez, à travers déjà sur les Mancos qui existaient sur le projet d'une part et d'autre part, sur les améliorations qui ont été apportées par entre autres l'augmentation des lignes de nage, l'intégration d'un nouveau bassin de prélassement. Puis, comme il a été relevé, on a révisé aussi les aménagements extérieurs pour que le bassin extérieur soit neuf. On a aujourd'hui des coûts dont la fiabilité est à plus ou moins 20%. C'est très difficile aujourd'hui de vous les communiquer un chiffre et de revenir dans 6 mois avec une demande de crédit, avec une fluctuation des coûts. Les coûts on les a, on les partage volontiers à titre indicatif, mais je ne suis pas certain que de les protocoler aujourd'hui soit très pertinent, car il faut comprendre que l'architecte va devoir s'approprier, avec l'ingénieur, le projet et de ce fait les chiffres peuvent changer. Le même exercice a été fait sur l'exploitation. On a notamment travaillé avec une fiduciaire qui a d'autres clients qui ont aussi ce genre d'équipement. On a travaillé aussi avec l'expérience de M. Foro qui dirigeait les bains de Brigerbad. On a aussi estimé les recettes d'exploitation du centre en se basant d'un point de vue tarifaire sur les benchmarks d'autres centres, sur aussi un nombre d'entrées prévisionnel. Là, je peux l'annoncer, qui aujourd'hui est autour de 110'000 entrées par an. On a travaillé sur les coûts en estimant les charges de personnel nécessaire pour le centre. D'autre part, l'étude énergétique qui a été menée a permis de déterminer le nombre de kWh, que ce soit pour le chaud, le froid, la ventilation, l'électricité. On a aussi le nombre de m<sup>3</sup> d'eau dans le traitement. On a mis un prix qui était le prix 2021 et qu'on a actualisé avec Altis, tout en tenant compte des nouveaux coûts. On a les charges d'exploitation, les recettes d'exploitation, le déficit. Il faut être clair, aujourd'hui, c'est dans les chiffres rouges, M. Jérôme Maret l'avait du reste annoncé dans la planification pluriannuelle en mentionnant entre CHF 1,5 à 2 mios de déficit. Aujourd'hui ces éléments sont connus. »

## 02 Crèche – UAPE de Vollèges

---

**M. Cédric Felley, Architecte communal et Directeur opérationnel**, prend la parole et évoque notamment :

- Projet qui a été initié en 2019 par l'ancienne Commune de Vollèges.
- Suite à la fusion, le programme a été réanalysé, afin de mettre en adéquation le bâtiment et les futurs besoins.
- Mandat donné à l'entreprise Microgis. Les résultats de l'étude ont révélé une stabilité démographique des enfants du secteur de Vollèges jusqu'en 2040 et une certaine stabilité au niveau de l'utilisation des crèches.
- Une utilisation importante des UAPE de Vollèges et de manière générale, une demande croissante pour tout ce qui est nursery.
- Suite à ces différentes études, la commission et les services techniques on définit un programme : mise en place d'une nursery pour accueillir 12 enfants, une crèche de 35 enfants et une UAPE de 60 enfants.
- L'idée est de profiter du projet de la crèche pour créer un certain nombre de places protégées, en sachant que l'on a environ un peu plus de 600 places protégées en manco dans le secteur de Vollèges. Ces places seraient mutualisées avec un parking qui permettrait certainement de libérer le centre du village.
- Le Conseil municipal doit encore valider le programme présenté.
- En janvier 2023, lancement du concours avec un résultat courant mai 2023.
- Demande de crédit complémentaire, en sachant que l'assemblée primaire de l'ancienne Commune de Vollèges avait voté un projet de CHF 2 mios en 2019
- Il est imaginé le dépôt d'une autorisation de construire pour la fin 2023 et un début des travaux en 2024.

## 03 Maison de Commune du Châble

---

**M. Cédric Felley, Architecte communal et Directeur opérationnel**, prend la parole et évoque notamment :

- Fonction du bâtiment : accueil de la population et de certains services communaux (Etat-major avec le service informatique, RH, Qualité, etc ... Le service de la culture et des finances).
- 2 services qui seraient hors de ce bâtiment, les Travaux publics et la Jeunesse et formation.
- Planning : travaux en cours. Finalisation de la démolition. En cours de reconstruction du local de la Sedre.
- Janvier et février 2023, mise en soumission des travaux du gros œuvre de reconstruction et de toutes les installations techniques.

#### **04 Place de l'Ermitage**

---

**M. Guillaume Colin, Ingénieur communal**, prend la parole et évoque notamment :

- L'objectif est de créer un lieu de convivialité, un lieu de rencontre, un lieu qui n'existe pas à Verbier.
- L'idée est de mettre le parking en souterrain pour répondre aux besoins des commerces locaux en termes de parking.
- Les réflexions ont été élargies au Chalet Orny.
- 2 éléments sont encore à prendre en compte dans les réflexions : le cinéma de Verbier et le bâtiment de La Poste.

#### **05 Chalet Orny**

---

**M. Guillaume Colin, Ingénieur communal**, prend la parole et évoque notamment :

- Le chalet Orny va être libéré avec le futur déménagement de la Verbier International School.
- Une étude a conclu que pour valoriser ce chalet Orny, il faut le démolir et le reconstruire.
- L'idée est de créer des équipements publics au Centre de Verbier, un espace d'animations, un espace vert, agréable.
- L'accès au chalet Orny serait repensé avec un accès depuis la rue de La Poste.
- Le programme serait notamment pour le Chalet Orny, une bibliothèque permanente avec un espace détente. Un espace modulable au niveau du rez inférieur (direct sur le parc) avec par exemple des animations pour enfants, aire de jeux indoor, jeux de sociétés, ... et qui pourrait être transformé en salle événementielle. Les 2 étages dessus seraient réservés pour l'administration communale.
- L'idée est de développer ce projet du Chalet Orny durant les 2 prochaines années, le temps que Verbier International School déménage et le temps que l'on puisse obtenir l'autorisation de construire.

#### **06 Maison de la Sécurité**

---

**M. Frédéric Quennoz, Architecte et Chef de projet**, prend la parole et évoque notamment :

- Le bâtiment actuel ne répond plus aux normes sismiques, ni aux standards actuels (circulation des camions, rayons de braquage, ...)
- Un cahier des charges a été établi avec le service du feu, la police communale et services administratifs.
- Une faisabilité a été demandée sur la parcelle de Profray, à côté de la halle de Rossier. Le résultat est positif.
- Le haut de la route cantonale se trouvant en zone de danger, quelques aménagements devront être réalisés pour permettre de rendre cet espace sécurisé. On attend un retour de l'Etat du Valais dans ce sens.
- Un concours d'architecture devrait pouvoir être lancé début 2023.

**Questions :**

- **M. Laurent Berset, membre de la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale »**  
« Quelle forme de concours est prévu pour la crèche et la Maison de la Sécurité ? »
- M. Cédric Felley, Architecte communal et Directeur opérationnel,**  
« On est en procédure ouverte »

---

**05. Décisions**


---

**01. Budget 2023**

**En préambule, M. Julien Vaudan, Président du Conseil général** précise les différentes étapes, c'est-à-dire, « il s'agira en premier de se prononcer sur les amendements et ensuite sur le budget. Le budget ayant été présenté dans les commissions, la COGEST ayant été rencontrées à plusieurs reprises, les chiffres ayant été travaillés depuis plusieurs mois, il est demandé d'être rapide dans la présentation ».

**MM. Eric Rosset, Conseiller municipal en charge des finances et Jérôme Maret, Directeur opérationnel des finances,** présentent ce point au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 3).

Sont notamment évoqués :

- Le 1er amendement sur lequel les Conseillers sont appelés à voter n'a finalement pas à être voté puisqu'il découle du refus de la modification de la convention avec Téléverbier lors du dernier plénum, d'où la réintégration des CHF 550'000 de participation aux transports publics dans les recettes avec un coût de TVA pour la Commune de CHF 25'000.
- Lors de la 1<sup>ère</sup> version du budget, il avait été proposé de puiser 3 cts sur le fond de régularisation de prix de l'électricité, afin de diminuer l'impact du prix de consommation pour les usagers.  
La COGEST a proposé, sous forme d'un amendement, de puiser ces 3 cts sur le ménage communal, plutôt que sur le fonds de régularisation, dans l'idée de préserver ce fonds sur le plus long terme.  
Le Conseil municipal a proposé un contre-amendement, à savoir de puiser 1 ct sur le fonds, à l'image de l'année dernière et 2 cts sur le ménage communal, soit une proposition de CHF 2,5 mios de charges en plus sur le budget 2023.
- En conséquence du refus de l'adaptation de la convention avec TVSA, un projet dit d'intérêt public avait déjà été identifié conjointement entre la Commune et TVSA à savoir la mise en place de filets de sécurité sur la piste FIS pour CHF 250'000.
- Le résultat du budget après amendements, avec des investissements nets de quasi CHF 50 mios et une insuffisance de financement d'un peu plus de CHF 26 mios.
- Différence du fonctionnement /investissement entre 2022 et 2023.
- Présentation des variations entre le budget 2023 par rapport au budget 2022.

**M. Julien Vaudan, Président du Conseil général** invite, avant de passer aux votes, les commissions à donner leur rapport sur les amendements.

o **Votes sur les amendements :**

---

**01 CHF 250'000.- Investissement de sécurité pour les pistes FIS**

---

Préavis de la Commission « Culture, tourisme et sport »

**Mme Sari Bruchez, Présidente de la Commission « Culture, tourisme et sport »**

« Notre commission aimerait faire juste une intervention concernant l'investissement de sécurité pour les pistes FIS. Si l'on ajoute les CHF 250'000 pour la sécurité des pistes FIS au montant déjà inscrit dans le budget 2023 pour cet événement, le soutien de la Commune dépasse les 30% normalement alloués par la commission Evénements. Plusieurs questions ont été posées par notre commission pour connaître la vision de la Commune et comprendre la répartition des coûts avec TéléVerbier. Sans réponses précises. Nous tenons aussi à rappeler que cet événement aura lieu en même temps que l'Extrem et comme les hôtels affichent déjà presque complet pour cette période, beaucoup de personnes venant pour cette manifestation devront être logées hors Verbier. Nous regrettons que cet investissement ne figurait pas initialement au budget 2023. Notre commission se sent mise devant le fait accompli, mais ne souhaite en aucun cas compromettre un tel événement et, par conséquent s'abstient de donner un préavis. »

**M. Vincent Michellod, Vice-président de Commune**, prend la parole et précise « cela n'a rien à voir avec la subvention délivrée par la commission Evénements. Il ne faut pas mélanger les choses. Il vous a été répondu que c'est 2 choses très différentes. C'est-à-dire que les filets font partie des infrastructures, tandis que le soutien à la manifestation est du ressort de la commission Evénements, qui n'a pas dépassé le montant des 30%. Il ne faut pas lier les 2 choses sur le même budget. C'est juste pour clarifier la situation. Merci. »

Préavis de la Cogest

**M. Baptiste Darbellay, Président de la commission Cogest**

« A la suite du refus par le Conseil général de l'avenant à la convention entre la Commune et Téléverbier, la participation aux transports publics d'un montant de CHF 550'000 est réintégrée, ainsi qu'une charge de TVA. Le Conseil municipal soumet à la décision du Conseil général une subvention d'investissement pour les filets de sécurité, la piste FIS sur le domaine de Verbier pour un montant de CHF 250'000 (Rubrique 790.5040), cela en rapport avec les championnats suisses de ski alpin qui auront lieu en mars 2023 à Verbier/Bruson.

Préavis de la commission :

Les membres de la commission de gestion sont favorables à cette subvention qui permet de sécuriser la piste et l'homologuer pour cette manifestation sportive et pour d'autres événements dans le futur. A l'unanimité des membres présents un préavis positif est donné. ».

**A la question, approuvez-vous l'amendement de CHF 250'000 d'investissement de sécurité pistes FIS ?**

Le Conseil général accepte, par 43 voix pour et 7 abstentions, l'amendement de CHF 250'000.- pour la sécurité des pistes FIS

**02 CHF - 2'500'000.-** Réduction du prélèvement sur le fonds d'adaptation des tarifs électriques

Préavis de la Commission « Travaux publics et environnement »

**M. Lionel Saillen, Président de la commission « Travaux publics et environnement »**

« Pour la commission Travaux publics, environnement et Altis, quelle que soit l'option choisie, le citoyen et les entreprises val de bagnes obtiendront un rabais de 3cts sur le prix de l'électricité. Toutes les Communes ne peuvent pas se permettre un tel cadeau à leurs citoyens dans le climat énergétique actuel.

Nous avons pris acte des différentes options. Nous saluons les discussions constructives entre le Conseil municipal et la COGEST afin d'arriver au compromis proposé.

Malgré des délais courts impartis à cette décision, notre commission approuve le contre-projet du Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents. Dans le cas du refus du contre-projet, notre commission ne donne aucune recommandation de vote. »

Préavis de la commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »

**M. François Veuthey, Président de la commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »**

« Notre commission n'a pas eu le temps de se réunir pour discuter du contre-projet du Conseil municipal. Par contre, elle était favorable à l'unanimité à l'amendement proposé par la COGEST. Nous n'avons donc pas de recommandation de vote pour le premier amendement, mais par contre si celui-là devait être refusé, nous sommes favorables à la proposition de la COGEST. »

Préavis de la Cogest

**M. Baptiste Darbellay, Président de la Cogest**

« Tout d'abord, les membres de la COGEST auraient souhaité que le fonds d'adaptation des tarifs électriques soit alimenté en 2023. Compte tenu des recettes extraordinaires liées à la valorisation de l'énergie. On nous a répondu que cela n'était pas possible, que la réglementation ne permet pas de financement additionnel. Un amendement a donc été proposé sur la dissolution de la provision pour la réduction du tarif de l'énergie de CHF 3'750'000, suppression d'une recette d'exploitation au budget 2023. Le budget de la Commune est impacté par une augmentation de recettes liées à la commercialisation de l'énergie produite par les Forces Motrices de Mauvoisin totale du chiffre d'affaires de CHF 11'770'000, soit une augmentation de CHF 8'070'000, par rapport au budget 2022. Les membres de la COGEST estiment que les charges relatives à la réduction du coût de l'énergie et de l'aide aux ménages sont largement financées par cette augmentation de recettes sans avoir à dissoudre le fonds pour la réduction des tarifs de l'énergie. Ce fonds sera

fort utile ces prochaines années vu la projection sur l'évolution des tarifs de l'électricité à moyen terme. D'autre part, chaque fonds à disposition de la Commune doit faire l'objet d'un règlement. Nous demandons au Conseil municipal de vérifier la possibilité de constituer pour l'avenir un fonds pour la régularisation des tarifs électriques sur la base d'un règlement. En effet, les années où les recettes extraordinaires sont réalisées avec la vente de l'énergie, la Commune pourrait alimenter ce fonds qui servirait à atténuer de futures fluctuations de prix de l'énergie. Une motion est en cours de préparation et sera présentée, le cas échéant pour être votée dans un prochain plénum.

Le contre-projet du Conseil municipal : à la suite de la proposition d'amendement de la part de notre commission, le Conseil municipal propose un contre-projet qui consiste à maintenir le prélèvement de 1ct sur le fonds prévu à cet effet, comme cela a été le cas ces dernières années et de prendre 2cts additionnels à la charge du ménage communal. Parmi les arguments, il est mentionné que la réserve budgétaire constituée au 31 décembre 2021 permettrait de compenser les affectations budgétaires aux besoins. De plus, le montant de la valorisation de l'énergie n'est pas garanti au vu de la volatilité du prix de l'électricité.

Préavis de la commission : les membres de la Commission de Gestion remercie le Conseil municipal de prendre en considération leurs demandes et sont d'avis que le contre-projet est équilibré compte-tenu des arguments avancés. Un préavis positif au contre-projet est donc donné par tous les membres de la COGEST.

Dans le cas où le contre-projet serait refusé, les membres de la COGEST vous demandent de soutenir l'amendement. Préavis positif à l'unanimité. En résumé, la COGEST s'est ralliée au Conseil municipal et vous recommande d'accepter l'amendement de CHF 2,5 mios. »

**A la question, approuvez-vous l'amendement de CHF – 2'500'000.- de réduction du prélèvement sur le fonds d'adaptation des tarifs électriques ?**

Le Conseil général accepte par 48 voix pour et 2 abstentions l'amendement de CHF – 2'500'000.- pour la réduction du prélèvement sur le fonds d'adaptation des tarifs électriques.

**M. Julien Vaudan, Président du Conseil général** précise que par conséquence, le point suivant devient ainsi caduc.

○ **Rapports des commissions sur le budget 2023 :**

---

Préavis de la Commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale »

**M. Samuel Amos, membre de la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale », en remplacement de la Présidente Mme Fanny Vaudan, aujourd'hui excusée**

« La commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » s'est réunie à deux reprises, respectivement, les 7 et 28 novembre 2022 pour analyser l'ensemble des budgets 2023, tels que présentés en l'état au 28 novembre. Je vous rapporte ici uniquement la conclusion du rapport de commission, le rapport complet étant disponible sur la plateforme ePartage :

Nous sommes satisfaits du ½ EPT engagé comme éducateur-ice de proximité pour l'encadrement de la jeunesse. Cela démontre une prise de conscience des problèmes liés à nos jeunes qui n'étaient peut-être pas acceptés jusqu'à présent. La Commune avait déjà fait un pas dans ce sens en engageant une animatrice socioculturelle et nous nous réjouissons désormais de l'entrée en fonction d'un-e éducateur-ice de proximité.

En ce qui concerne la sécurisation sismique du bâtiment de l'école de Villette, nous prenons note du fait que cela soit une priorité pour le Conseil municipal. Cependant nous regrettons de «perdre» encore une année dans ce processus. Une planification doit être entreprise dès maintenant selon notre commission, afin que les travaux puissent effectivement commencer à la rentrée 2023.

Puisque le projet d'une nouvelle école de Villette ne semble pas avancer aussi rapidement que nous le souhaiterions, nous aimerions rappeler à l'ensemble du Conseil municipal et général que le bâtiment actuel sis à Villette est en priorité 1 pour des mises aux normes sismiques et que le risque pour les personnes est jugé «inacceptable» selon un rapport datant déjà de 2019. La sécurité de nos enfants et de toutes les personnes qui sont à l'intérieur de ce bâtiment est une priorité absolue et nous comptons sur le Conseil municipal pour prendre des mesures immédiates dans ce sens.

Pour terminer, nous remercions Mme Anne-Michèle Lack et M. Matthieu Moulin pour leur disponibilité ainsi que l'ensemble du dicastère « Jeunesse, formation et cohésion sociale ». Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et nous vous informons que le budget 2023 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission. »

Préavis de la Commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »

**M. François Veuthey, Président de la commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »**

« La commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » s'est réunie à plusieurs reprises pour passer en revue les budgets 2023 de notre Commune. Nous avons posé de nombreuses questions auxquelles l'exécutif et les collaborateurs concernés ont répondu avec clarté et nous les remercions.

Nous relevons avec satisfaction les points suivants :

- Les soutiens à l'agriculture ont été mis à jour selon la nouvelle directive établie durant l'année 2022. Cette directive permettra à la fois un travail plus efficient au sein de l'administration communale, ainsi que des subventions mieux ciblées.
- Un montant a été mis au budget pour mandater la Haute école d'Agronomie afin d'aider la Commune à développer une politique agricole digne de ce nom qui débouchera, nous l'espérons, sur des projets d'améliorations et sur une politique de soutien encore mieux orientée.
- L'immense travail de mises aux normes (sismiques, énergétiques et autres) des bâtiments communaux se poursuit.
- ALTIS, en collaboration avec le dicastère BBA, planifie la réfection par tronçons du réseau d'irrigation et cela nous satisfait de voir que cela avance.

Nous constatons cependant que les charges de personnel augmentent de manière générale et dans notre dicastère aussi. Nous ne contestons pas la nécessité des engagements effectués jusqu'à ce jour, mais souhaitons mettre en garde l'exécutif sur ce point.

Au vu de tous ces éléments mentionnés ci-dessus, la commission donne un préavis positif à l'unanimité sur les budgets 2023. »

Préavis de la Commission « Construction, aménagement du territoire et mobilité »

**M. Stéphane Roserens, Président de la commission « Construction, aménagement du territoire et mobilité »**

« La commission s'est réunie 2 fois pour analyser en détails les budgets et a reçu les réponses à ses questions. Elle remercie le conseiller et les responsables du dicastère pour leur travail. Notre commission après toutes ces années d'immobilisme salue la remise en route des travaux du Centre sportif de Verbier. Elle remercie aussi pour l'information sur les travaux, sur le projet et de vouloir travailler en toute transparence avec la commission et le Conseil général.

Elle espère que l'engagement de la nouvelle urbaniste pour juillet 2023 permettra au dicastère de remettre à jour le dossier des gratuités de transports existants, en incluant le train Châble-Sembrancher et la télécabine Châble-Verbier, afin qu'une solution soit trouvée et qui convienne, afin que tous les citoyens de la commune aient les mêmes avantages pour les transports concernant la gratuité des habitants de la Commune de moins de 25 et plus de 65 ans, comme déjà demandé en 2021.

Certes les charges de personnel augmentent chaque année, mais la commission est consciente que c'est nécessaire de renforcer l'aménagement du territoire pour que tous les projets et dossiers en cours et à venir puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Toutes les questions posées au dicastère ont été répondues à la satisfaction de la commission. Notre commission propose d'accepter les budgets nous incombant à l'unanimité des membres présents.

Merci à M. Pierre-Yves Gay et son équipe, suite à la transition du départ de M. Paul Choffat cette année. »

Préavis de la Commission « Culture, tourisme et sport »

**Mme Sari Bruchez, Présidente de la commission « Culture, tourisme et sport »**

« Notre commission s'est réunie 3 fois et la commission ATCS accepte le budget dans l'état et se réjouit de voir redémarrer le projet du Centre sportif. Nous regrettons la décision de l'exécutif d'exclure le Conseil général de la commission du Centre sportif et nous espérons toutefois que la voix de nos citoyens sera prise en compte et que la suite du projet comprendra le développement d'une patinoire. Notre commission appuie également le projet de rénovation de l'école de Fionnay. Après consultation auprès d'architectes, il semble que le budget soit aligné avec les tarifs appliqués sur la commune. Nous apprécions tout particulièrement la vision à long terme qui accompagne ce projet et qui est de valoriser tout en préservant le patrimoine naturel du Haut-Val de Bagnes. À la lumière des éléments mentionnés ci-dessus, la commission émet un préavis favorable à l'adoption du budget 2023 et remercie MM. Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod, ainsi que tous les chefs de service qui ont contribué à répondre à nos questions. »

Préavis de la Commission « Travaux publics et environnement »

**M. Lionel Saillen, Président de la commission « Travaux publics et environnement »**

« La commission « Travaux publics, environnement et Altis » s'est réunie à 2 reprises, respectivement, les 9 et 28 novembre 2022 pour analyser les budgets 2023.

Dans le cadre de ces observations, nous avons sollicité M. Jean-Christophe Bessard, Chef de service et M. Jean-Baptiste Vaudan, Conseiller communal ainsi qu'Altis via ses membres dirigeants.

Une planification à long terme des réfections de routes et des ouvrages nous a été présentée à notre grande satisfaction. La grande majorité des travaux prévus en 2022 ont été réalisés.

Nous apprécions la très bonne planification du service des Travaux publics et espérons que celle-ci se perdure pour l'année 2023, avec en point de mire la fin de la construction de la nouvelle déchetterie au Merdenson.

Concernant Altis, nous saluons l'augmentation du budget attribué pour le renouvellement du réseau d'irrigation.

Pour cette société, actrice de la transition énergétique et de l'innovation dans les domaines de l'eau et de l'énergie, dans un avenir proche, il deviendra urgent de prolonger le contrat de location ou de trouver des nouveaux locaux. Nous souhaitons que les bons de CHF 150.- par personne et la subvention par kWh accordée aux citoyens et aux entreprises en 2023 permettent aux citoyens de supporter la hausse du prix de l'électricité, tout comme le budget de CHF 260'000 alloué au guichet énergétique aidant les citoyens et les entreprises à se diriger vers la transition énergétique.

Enfin, nous aspirons que contrairement aux fluctuations du marché, un climat serein et stable s'installe et perdure au sein de cette entreprise de plus de 120 collaborateurs.

Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et nous vous informons que le budget 2023 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.»

Préavis de la Commission « Sécurité et santé publiques »

**Mme Sarah Farquet, Présidente de la commission « Sécurité et santé publiques »**

« La commission « Sécurité et santé publiques » réunie en séance du 5 décembre a analysé en détails les budgets de son dicastère, a posé les questions en lien avec les postes des budgets qui la concernent et a reçu réponses à ses demandes. Elle remercie Mme la Conseillère Anne Bühler et son Chef de service M. Louis-Ernest Sidoli, pour leur travail et leur transparence face à nos questions. Les budgets en ce qui nous concerne sont adéquats et nous les avons rendus attentifs quant à nos soucis au niveau des engagements et des mandats externes. En conséquence, notre commission a accepté à l'unanimité des membres présents et a ainsi donné un préavis favorable au budget 2023, en attendant, bien sûr le projet de la maison de la sécurité.»

Préavis de la Commission « Contributions, cadastre et population »

**M. Guillaume Amos, Président de la commission « Contributions, cadastre et population »**

« En date du 2 décembre 2022, la commission « contributions, cadastre et population » du Conseil général s'est réunie au complet afin de discuter des rubriques des budgets 2023 la concernant.

Afin de fournir réponses aux questions posées, la commission a pu compter sur la présence de M. Bruno Moulin. Les remarques sont relativement similaires à celles des années précédentes. La commission relève, au niveau des recettes fiscales, qu'une estimation prudente des budgets concernant les recettes fiscales a été faite. Aucune autre remarque particulière n'a été soulevée quant aux dépenses budgétisées concernant notre commission. Ainsi, c'est en toute logique qu'à la lumière des éléments mentionnés ci-dessus et disponibles sur le rapport, la commission émet un préavis favorable à l'adoption du budget 2023. La commission remercie encore M. Bruno Moulin et M. Alexandre Gordio pour les réponses et explications obtenues ainsi que pour la bonne collaboration. »

Préavis de la Cogest

**M. Baptiste Darbellay, Président de la Cogest**

« Le rapport se trouve sur la plateforme ePartage. Vous avez accès au rapport complet, je vais me contenter de lire les conclusions conformément au règlement.

La Commune de Val de Bagnes se porte bien financièrement et consent à des investissements importants, ceci dans le but de conserver son attractivité et de fournir à sa population des services de qualité.

Comme déjà mentionné dans nos précédents rapports sur les budgets, le montant des charges devrait se stabiliser à l'avenir, ceci afin de garantir une situation financière stable permettant de réaliser les nombreux projets et assurer leur financement. En effet, les revenus extraordinaires comme la valorisation de l'énergie et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers ne sont pas garantis à long terme, alors que les charges engagées le sont pour une durée indéterminée.

A l'avenir les membres de la COGEST seront attentifs à l'évolution des charges et demanderont à l'exécutif un gel des augmentations du personnel pour le budget suivant, excepté les engagements liés au fonctionnement de nouveaux investissements (centre sportif, crèches, etc.).

Nous sommes conscients des défis de notre Commune, néanmoins, la COGEST craint que notre institution devienne une vraie «usine à gaz».

Nous comptons sur le Conseil municipal pour tout mettre en œuvre afin de réaliser les investissements prévus durant l'année 2023. En effet l'avancement du Centre sportif est primordial pour la station de Verbier, aussi, les réseaux d'eau et l'irrigation et leur mise à niveau doit continuer d'avancer. Aussi, nous relevons le geste bienvenu envers la population afin d'atténuer la hausse des charges des ménages. Un équilibre entre la distribution des bons et la réduction du tarif de l'électricité est pertinent. Nous comptons sur le professionnalisme de la COFI afin de gérer de manière adéquate l'enveloppe de KCHF 500 pour les cas non anticipés.

Préoccupés par certains événements survenus, les membres de la COGEST attendent de l'exécutif la présentation d'une stratégie claire sur la gouvernance des sociétés filles, en particulier le rôle des administrateurs, du Conseil municipal, du Conseil général. Ceci dans l'intérêt de la Commune de Val de Bagnes et de ses citoyens. Nous remercions le Conseiller communal en charge des finances, M. Eric Rosset, ainsi que les directeurs opérationnels pour leur disponibilité. Les présentations faites et les réponses aux questions, en particulier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Florian Perraudin. Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leurs conclusions. Enfin, à l'unanimité de ses membres présents, la Commission de Gestion donne un préavis positif au budget 2023. Merci. »

**A la question, approuvez-vous le budget 2023 amendé de la Commune de Val de Bagnes présentant une insuffisance de revenus de CHF 2'099'300, des investissements nets de CHF 49'855'000 et un excédent de dépenses de CHF 26'125'700 ?**

**Le Conseil général valide à l'unanimité le budget 2023 amendé.**

#### **M. Julien Vaudan, Président du Conseil général**

« Je remercie tous les membres du Conseil général et toutes les commissions pour le travail effectué. Il y avait beaucoup de choses. Pour certains qui nous ont rejoint en cours de route, c'était aussi un petit peu «un plongeon dans l'eau bouillante» Bravo ! Je vous félicite. Je pense que les points importants ont été bien mis en évidence. Un petit résumé, des éléments positifs relevés : la Commune se met à investir. C'est bien. Cela a été relevé par plusieurs commissions. C'est important. La sécurité de nos citoyens est aussi un élément qui est ressorti plusieurs fois. L'importance des infrastructures d'une manière générale.

De l'autre côté, les charges de personnel inquiètent quelques commissions, quelques membres du Conseil général. Également la gouvernance des sociétés filles, qui est un sujet récurrent. Je pense que c'est important pour l'exécutif de bien noter ces inquiétudes des diverses commissions.

Dans tous les cas, merci à tous. Je remercie aussi bien entendu l'exécutif qui a été disponible, qui a répondu à nos questions. Je remercie aussi les Chefs de service qui sont eux également ici ce soir. Je pense que c'est exactement comme ça que doit fonctionner notre Conseil en posant beaucoup de questions, en passant du temps ensemble. Nous aurons l'occasion en début d'année d'avoir une réunion, le bureau et les présidents de chaque commission afin de faire un petit bilan de ce qui a bien fonctionné, de ce qu'on peut améliorer, comme chaque année. Mais merci à tous et passons sans autre à la suite de l'ordre du jour. »

## **02. Interruption de la procédure de révision partielle du PAZ, secteur Ermitage**

**M. Pierre-Yves Gay, Conseiller municipal**, présente ce point au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 4).

Sont notamment évoqués :

- En continuité à la présentation de la Place de l'Ermitage, il y a un projet hôtelier the White Ermitage qui est prévu sur ce secteur.
- Ce projet a nécessité dans sa 1<sup>ère</sup> version une révision partielle du PAZ, qui a été validé par le Conseil général.
- Le Conseil général a approuvé le principe de la constitution d'un DDP.
- Un protocole d'accord a été signé avec The White Ermitage.
- La révision du PAZ et RCCZ a été validée par l'Etat du Valais en date du 6 décembre 2017 pour le secteur Ermitage.
- Suite à la mise à l'enquête, recours et blocage par rapport à cette révision.
- Réévaluation du projet hôtelier afin de le rendre conforme au PAZ actuel (réduction des surfaces hôtelières).
- La révision du PAZ du secteur de l'Ermitage est devenue ainsi caduque, c'est pourquoi il est demandé l'interruption de cette procédure.

Préavis de la Commission « Construction, aménagement du territoire et mobilité »

### **M. Stéphane Roserens, Président de la commission « Construction, aménagement du territoire et mobilité »**

« Réuni en séance le 29 novembre la commission ATCM accompagnée de MM. Baptiste Darbellay et Sébastien Fellay de la COGEST.

Après avoir entendu la présentation du dicastère qui nous recommande d'abandonner cette procédure pour permettre d'avancer le dossier, concernant le parking et l'aménagement de la place de parc, ainsi que le projet Hôtelier Ermitage.

La commission ATCM trouve que ce projet est nécessaire pour le cœur de la station de Verbier et son développement. La commission ATCM soutient à l'unanimité des membres présents l'interruption de la révision partielle du PAZ concernant ce projet et donne un avis positif à l'unanimité des membres présents. »

Préavis de la Cogest

### **M. Baptiste Darbellay, Président de la Cogest**

« Compte tenu des arguments donnés par l'exécutif dans son message, la modification du PAZ, secteur Ermitage à Verbier est devenue caduque et le Conseil municipal nous recommande d'abandonner cette procédure, ce qui permettrait de pouvoir avancer avec le dossier, c'est-à-dire la construction d'un parking et aménagement de la place par la Commune et le projet hôtelier par la société The White Ermitage.

Des explications complémentaires ont été données lors de la séance COGEST, ainsi que lors de la séance de la commission ATCM à laquelle ont participé MM. Sébastien Fellay et Baptiste Darbellay.

Les membres de la commission ATCM recommandent à l'unanimité d'approuver ce point.

Convaincus que ces projets sont importants pour le développement de la station, les membres de la COGEST soutiennent l'interruption de la révision partielle du PAZ et donnent un préavis positif à l'unanimité. »

**A la question, acceptez-vous l'abandon de la procédure de révision partielle du Plan de Zones dans le secteur de l'Ermitage ?**

Le Conseil général accepte à l'unanimité l'abandon de la procédure de révision partielle du PAZ du secteur de l'Ermitage.

### 03. Demande de crédit supplémentaire

#### 01. CHF 91'250.- - Acquisition de 5 sculptures de vaches d'Hérens en résine

**M. Eric Rosset, Conseiller municipal** présente ce point.

Sont notamment évoqués :

- Cette demande de crédit n'avait pas été prévue au budget 2022. C'est un investissement supérieur à CHF 50'000, qui est arrivé après les budgets et qui nécessite donc un vote du Conseil général. Soit c'était un amendement au budget 2023 ou un crédit complémentaire pour cette année.
- Intérêts des SD, des citoyens et du propriétaire pour que la Commune reprenne ces sculptures.
- Il s'agit d'œuvre d'art. Ce sont des modèles uniques.
- Le prix a été contrôlé.
- La Commune accorde beaucoup d'importance au maintien du patrimoine, au maintien de la race d'Hérens, qui est un symbole vivant de notre patrimoine, de nos gênes, de notre histoire.
- Plusieurs utilisations possibles. Elles sont facilement transportables, séparables : musée de la Raclette, laiterie à Etiez, le Haut Val de Bagnes, les Ruinettes, la nouvelle installation sur La Pasay, foires touristiques, ...
- Le stockage se fera sous la Direction des travaux publics et leur utilisation sera sous la responsabilité de la commission Tourisme et culture.

#### Questions :

➤ **M. François Veuthey, Président de la Commission « Bâtiment, Bourgeoisie et agriculture »,**

« Est-ce vraiment à la Commune de faire l'acquisition de ce « matériel promotionnel » - si on peut dire ainsi -. Est-ce que cela ne serait pas plus intéressant que cela soit l'office du tourisme, les sociétés de développement, le PDR ou encore le musée de la Raclette qui ont un intérêt les acquièrent ? Et que la Commune intervienne si ces entités n'ont pas les moyens pour les acquérir, sous forme de subvention en faveur de ces entités qui font de la promotion. »

**M. Eric Rosset, Conseiller municipal,**

« Merci pour la question, qui fait sens. Effectivement, on n'en a pas vraiment parlé parce que comme vous le savez, nous avons 2 Sociétés de développement, une active sur Verbier et l'autre sur l'ensemble du territoire. Donc, le but est que ces vaches se déplacent de temps en temps, qu'elles alpent et désalpent, qu'elles soient sur les 2 secteurs. Ni

l'une ni l'autre de ces Sociétés de développement n'ont la capacité de les stocker, donc de toute façon cela reviendrait du ressort de la Commune. La Société du bas n'a à mon avis pas le budget pour le faire. Finalement, à la fin, ça resterait une subvention d'investissement communal à laquelle vous devriez donner votre accord ou non. Certainement que dans le cadre de l'utilisation de ces vaches, il y aura une collaboration avec les SD en fonction de leurs différents projets. »

➤ **M. Bastian Moulin, membre de la commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »**

« Pourquoi acheter les 5 vaches ? Pourquoi est-ce qu'on n'en achète pas une ou deux unités ? Si, le propriétaire en avait acheté 10, on aurait pris les 10 ? »

**M. Eric Rosset, Conseiller municipal**

« Le propriétaire a proposé de vendre les 5. Il y a une mise en scène qui fait qu'en acheter 4 ce serait plus compliqué, en acheter qu'une limiterait seulement à celle qui se prénomme « gamine » qui, on voit, regarde la route actuellement. C'est un ensemble et c'était 5 vaches ou rien. Donc, je ne peux pas te dire, si le propriétaire avait voulu en vendre 10 si nous aurions été d'accord. 5 fait un ensemble qui paraît assez raisonnable. Quand on se promène dans nos prairies, on voit quand même souvent régulièrement 5 vaches ensemble. »

**M. Julien Vaudan, Président du Conseil général**

« La personne qui les vend ne fait pas de profit là-dessus. On les achète au prix qu'elles ont coûté. »

**M. Eric Rosset, Conseiller municipal**

« Il y a une marge minimale liée au fait que le propriétaire les a mises en place. Cela reste très raisonnable. »

Préavis de la Commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »

**M. François Veuthey, Président de la commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »**

« Notre commission a débattu de cette proposition en séance. Si tout le monde partage le point de vue que ces vaches sont très bien faites et très réalistes, les avis ne sont pas tranchés sur leur achat et nous ne proposons donc pas de recommandation de vote sur cet objet.

Nous souhaitons cependant communiquer les remarques suivantes :

- A notre avis il n'y a pas d'urgence à acheter ces objets en fin 2022. Si le Conseil municipal avait estimé que c'est un investissement très intéressant, il aurait pu encore le mettre au budget 2023 dans le dicastère concerné.
- Au moment de notre séance, nous trouvons que l'idée du Conseil municipal quant à leur utilisation semble encore floue. Par la suite nous avons eu quelques explications plus détaillées sur ce que la commune imagine en faire. »

Préavis de la Cogest

**M. Baptiste Darbellay, Président de la Cogest**

« Les membres de la COGEST sont également partagés par rapport à cette acquisition. Les arguments en faveur :

- Bon outil de promotion touristique,
- Lien entre l'agriculture et le tourisme.

En revanche les arguments suivants penchent en défaveur :

- Coût relativement important,
- Manque de stratégie claire quant à leur utilisation.

Suite à la séance, on a posé des questions complémentaires à la commission des finances. Des précisions complémentaires ont été demandées, pour savoir quel dicastère allait les gérer et comment elles allaient être utilisées. Réponse a été donnée, à savoir qu'elles seront stockées et déplacées par les Travaux publics, ce qui a été dit tout à l'heure. Sous l'impulsion du dicastère « Tourisme, culture et sport » elles devraient changer de place annuellement et pourraient être séparées et être utilisées dans le cadre de promotion touristique, d'événements de foire, etc ... La Commune a passablement de projets de type agricole pour lesquels elles pourront être utilisées. Il y a déjà des réflexions annuelles sur les ronds-points, décoration générale ... L'utilisation de ces sculptures sera intégrée dans ces discussions. Partagés les membres de la COGEST renoncent à donner un préavis sur ce point. »

**A la question, acceptez-vous la demande de crédit supplémentaire de CHF 91250.- pour l'acquisition de 5 sculptures de vaches d'Hérens en résine ?**

Le Conseil général accepte par 17 voix pour, 16 contre et 17 abstentions

## 06. Informations

### 01. Plan de législature 2021-2024

**M. Christophe Maret, Président de la Commune** présente l'évolution du plan de législature 2021-2024, à mi-législature, au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 5).

Il évoque notamment :

- 6 thèmes : tourisme, environnement, social et société, infrastructures, économie et gouvernance, avec les différents défis.
- Etat des mesures
  - au printemps 2022 : 72% des mesures en cours, 1% terminée et 27% non encore débutées.
  - Automne 2022 : 93% des mesures en cours, 5% terminées et 2% non encore débutées.
- Sur le site internet. Il est possible de suivre l'évolution de ces défis.
- Tourisme : nouvelle zone de dépose pour les écoles de ski, avec nouvelle desserte afin de décharger le centre de Médran et assurer la sécurité et le transport public

- Environnement : un catalogue de l'ensemble des subventionnements de la Commune a été élaboré, avec 43 subventionnements communaux en tout genre. Ce programme est disponible sur le site internet « aide et subvention ». L'ensemble de ces aides représentent un montant de CHF 7 millions par an.
- Social et société : convention avec Pro Senectute jusqu'en 2024. Rencontre annuelle avec les associations locales et les associations de bienfaisance. Création d'une commission transports des aînés en Entremont. Nouvelle convention avec le service médico-social de Martigny-Régions signée en juin 2022. Utilisation des locaux des Fleurettes en réflexions en lien avec les personnes du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge.
- Infrastructures : finalisation du réseau de VTT intercommunal. Identification des itinéraires VTT et randonnée pour le partage des pratiques. Mise en place des rues piétonnes à Verbier à mi-mars et à mi-avril. Etude pour une liaison de mobilité douce entre la gare d'Étiez et Sembrancher.
- Economie : le PDR avec la laiterie d'Étiez. Le projet de la Miellerie, qui est situé en face des 3 Dranses mais sur la Commune de Val de Bagnes.
- Gouvernance : obtention de la certification de Valais excellence liée à ISO 9001 et 14001. Les engagements supplémentaires sont en lien pour arriver à ce niveau de qualité.

#### Questions

➤ **M. Stéphane Roserens, Président de la commission « Construction, aménagement du territoire et mobilité »** p

« Est-ce quelque chose est prévu pour le passage des cars dans le projet de rond-point d'Étiez lié à la Miellerie? ».

**M. Christophe Maret, Président de Commune,**

« Oui. Le projet de la Miellerie a été bloqué en raison de problèmes d'accessibilité par la route cantonale. Des discussions avec le Canton ont eu lieu et il a été défini la réalisation d'un rond-point au niveau de la laiterie d'Étiez, ce qui permettra aux conducteurs de faire demi-tour et revenir dans la zone de la Miellerie qui sera situé en face des 3 Dranses et ce sans devoir couper la route dans la partie inférieure. Un rond-point avait déjà été étudié, il y a 4 à 5 ans, par l'ancienne Commune de Vollèges et le Canton. ».

---

## 07. Divers

---

### 01. Collecte de Noël – Enfants de chez nous

**M. Julien Vaudan, Président du Conseil général** donne le résultat de la collecte en faveur de SOS Enfants de chez nous : CHF 1'512 ont été récoltés ce soir, ce qui mène le montant total versé par la Commune de Val de Bagnes à CHF 3'024.



### 02. Dates 2023

**M. Julien Vaudan, Président du Conseil général** informe d'un changement de dates pour le 1<sup>er</sup> plénum spécial tourisme de l'année 2023 qui aura lieu le mercredi 22 mars 2023 en lieu et place du 19 avril 2023. Il invite chaque membre à inscrire cette date dans les agendas, ainsi que les prochaines dates, soit les 21 juin, 13 septembre, 22 novembre et 13 décembre 2023.

### 03. Société-filles

**M. Christophe Maret, Président de Commune** revient sur un point relevé par la COGEST lié aux sociétés filles. Le message a bien été entendu. Ce message revient en fait régulièrement, chaque 4 ans. En 2019-2020 il y avait déjà eu une présentation dans ce sens. Il propose qu'au mois de mars 2023, un point soit porté à l'ordre du jour, avec les rôles de chacun dans l'organisation des sociétés filles.

### 04. Gouvernance

**M. Christophe Maret, Président de Commune** revient sur un point relevé également par la COGEST lié à la gouvernance. Des éléments ont été apportés en septembre dernier sur la gouvernance du Groupe Altis suite à la réorganisation interne. Ce point reviendra dans un prochain plénum, avec des détails et des éléments supplémentaires par rapport à ces sociétés.

### 05. Vacations

**M. Julien Vaudan, Président du Conseil général**, rappelle que les vacations doivent être transmises de suite à Mme Mélanie Mento.


#### 06. Retour des concessions de Mauvoisin

**Mme Mélanie Mento, Secrétaire du Conseil général** demande un point de situation quant au retour des concessions de Mauvoisin qui seront échues en 2041 et pour lequel les négociations doivent se faire avant.

**M. Christophe Maret, Président de Commune** explique que les discussions se poursuivent, qu'un groupe de travail avec les autres Communes concédantes a été créé. Ce point reviendra prochainement au Conseil général avec des détails et réponses précises.

La séance est levée à 21h45

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan  
Président



Mélanie Mento  
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
  2. Evolution du Centre sportif et d'autres projets selon avancement
  3. Budget 2023
  4. Interruption de la procédure de révision partielle du PAZ, secteur Ermitage
  5. Plan de législature 2021-2024

## Plénium du 14.12.2022

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Monsieur	Frossard	Alain	1		
Monsieur	Alter	François	1				Madame	Gailloud	Martine	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Madame	Heinis	Olivia	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Léo	Anne-Marie	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1				Madame	Löf	Tora	1		
Monsieur	Berset	Laurent	1				Madame	Lovey	Véronique	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Monsieur	Martin	Sacha	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Madame	Mento	Mélanie	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Monsieur	Morand	Sylvain	1		
Madame	Chevrier	Célia		1			Monsieur	Moulin	Bastian	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Madame	Oreiller	Marie	1		
Monsieur	Darbellay	Jérôme		1			Madame	Pembe Tornay	Colette	1		
Madame	Del Sordo	Céline		1			Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Rossoz	Sébastien	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	1				Monsieur	Roux	François	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Egger	Caroline		1			Monsieur	Tellen	Dominique	1		
Monsieur	Egger	Nicolas	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Farquet	Claude	1				Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Madame	Favre	Aurélie	1				Madame	Vaudan	Fanny		1	
Monsieur	Fellay	Guillaume		1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fellay	Simon		1								
Monsieur	Fournier	Romain	1									

24 6 0

27 1 0

58

Moulin Robin à remplacer

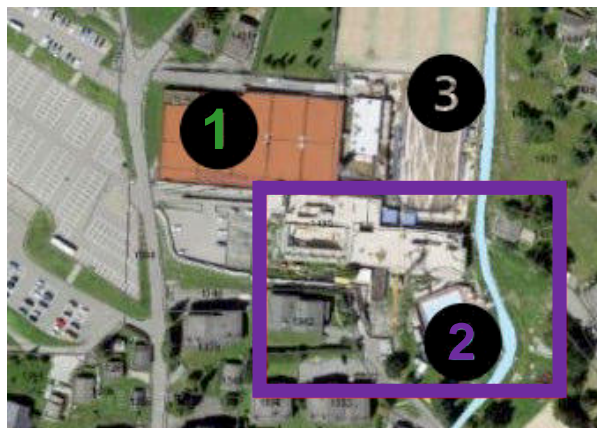
51 7 0

Moulin Matthieu à remplacer



Image d'illustration volumétrique uniquement

1. Contexte ( Pierre-Yves Gay)
2. Offre de sports et loisirs ( G. Colin )
3. Etat des lieux et projet ( F. Quennoz )
4. Vos questions



**1 : Salle Omnisport** (tennis, multisport, squash, escalade)

**2 : Bâtiment Détente** (piscine, bien-être, fitness, restaurant)

**3 : Patinoire incendiée** (en réflexion)



### **CG du 12 septembre 2011 :**

crédit du projet de CHF 44.8 mios

*Salle omnisport (chf 17.3 mios), rénovation piscine  
et patinoire, pavillon bien-être, restaurant*

### **CG du 15 avril 2019 :**

crédit complémentaire de CHF 13.5 mios

*Bâtiment Détente : transformation zone piscine, spa  
/ bien-être, restaurant, fitness.*

*Interruption de la zone patinoire, conception à revoir*



### **PISCINES intérieure & extérieure**

- ☆ Apprentissage de la natation
- ☆ Lieu familial et de convivialité
- ☆ Accessible à tous, et à tout âge
- ☆ Sportif et ludique

### **BIEN-ÊTRE spa & wellness**

- ☆ Détente en complément ski, randonnée
- ☆ Attente des clients
- ☆ Activité bénéficiaire

### **FITNESS**

- ☆ Fitness, musculation, yoga-pilates, danse
- ☆ Public cible diversifié
- ☆ Activité complémentaire aux loisirs outdoor

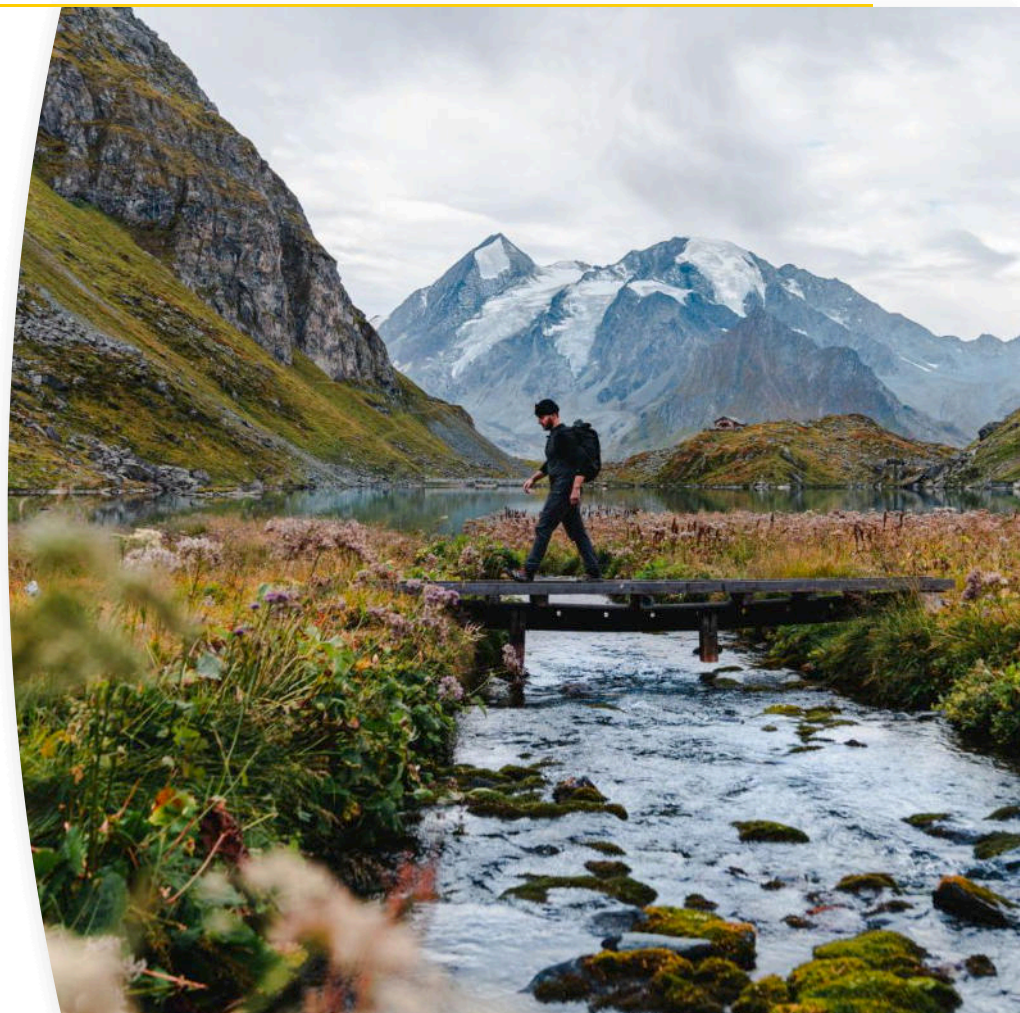
### **RESTAURANT**

- ☆ Service à la clientèle

### LES SPORTS

#### Top 10 (*Observatoire du Sport - 2020*)

- Randonnée (57% ↗ )
- Vélo (42% ➡ )
- Natation (39% ➡ )
- Ski (35% ➡ )
- Course à pieds (27% ↗ )
- Fitness (17% ➡ )
- Musculation (13% ↗ )
- Yoga, Pilates (13% ↗ )
- Danse (11% ↗ )
- Gymnastique (9% ➡ )



### LOISIRS & BIEN-ÊTRE

- Démocratisation
- Marché en croissance (must have)
- Attente forte (48% de la clientèle touristique)
- Pratique : après-midi et soirée, durée < 2h (66%)
- Comparaisons :
  - Chamonix QC Terme (4'000 m<sup>2</sup>)
  - Nendaz (2'200 m<sup>2</sup>)
  - Anzère (1'500 m<sup>2</sup>)
  - Villars (800 m<sup>2</sup>)
  - Hôtel W (1300 m<sup>2</sup>)



### UN EQUIPEMENT POUR TOUS, TOUTE L'ANNEE

- Mixité sociale
- Equipement multigénérationnel
  - > *jeunes, écoles et clubs*
  - > *activités en famille et pour les aînés*
- Stratégie tarifaire communale
- Amélioration des accès

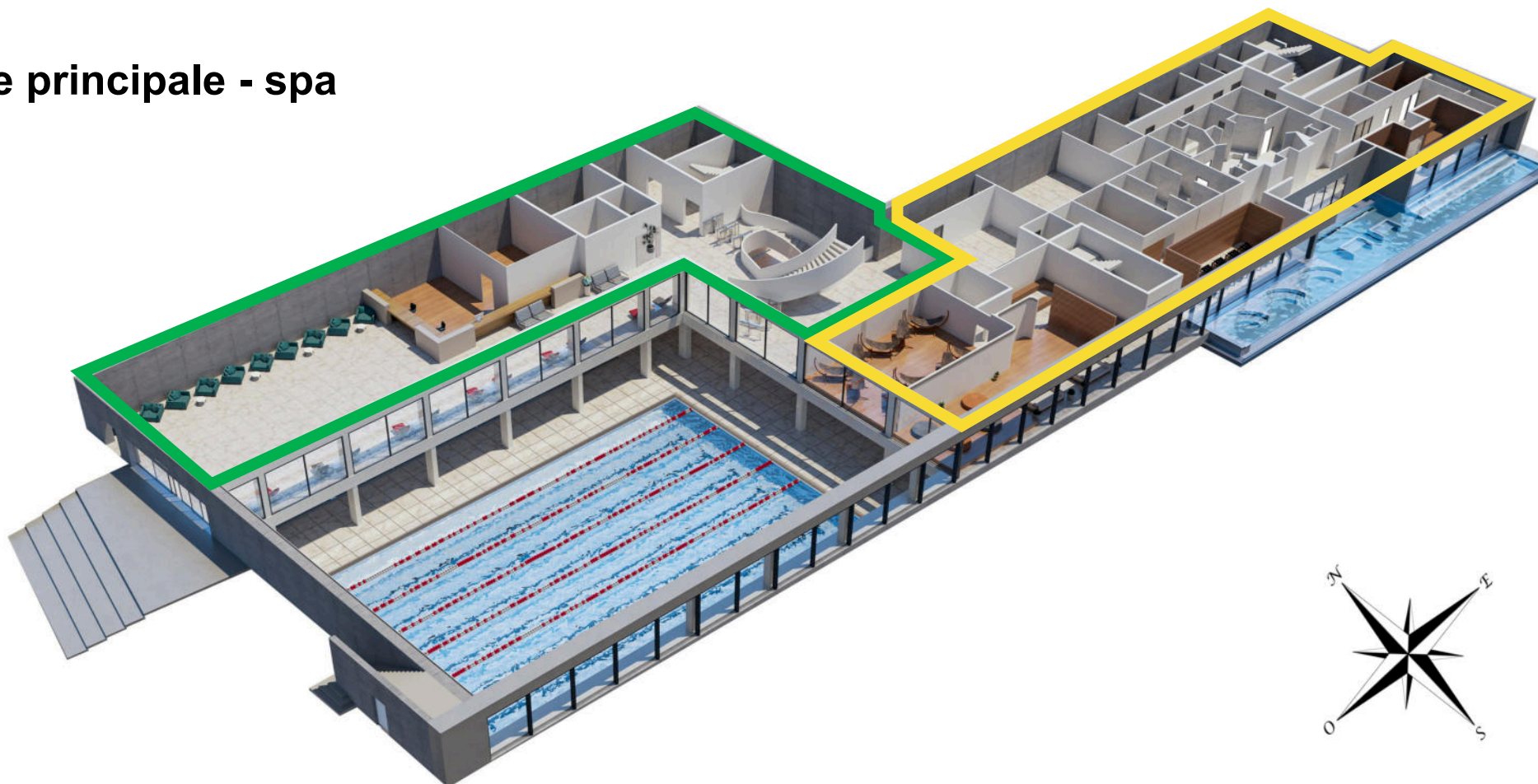


### ETAT DES LIEUX & AUDIT

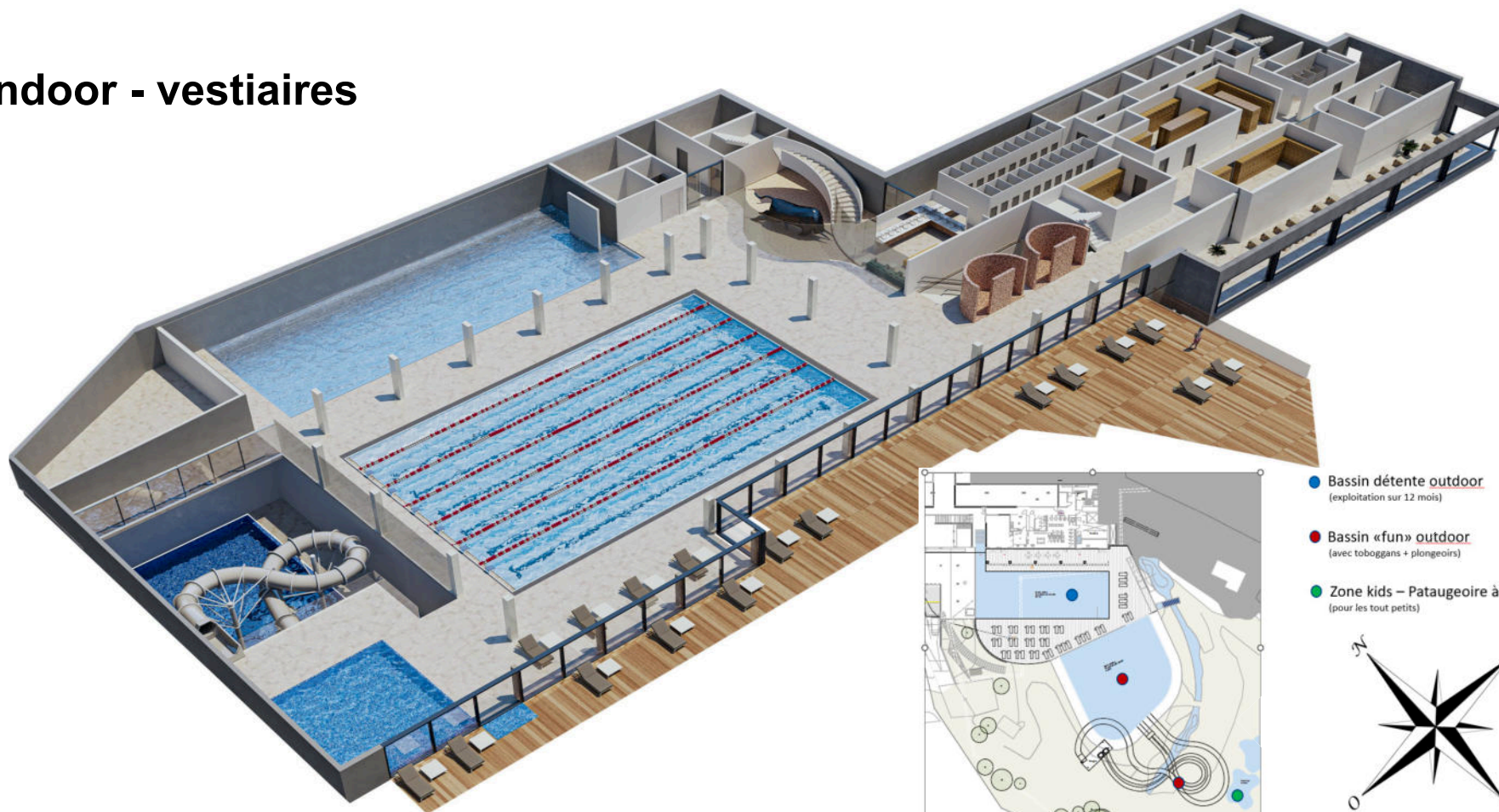
- **Impossibilité de continuer**
- **Manquements financiers : env. 10 mios CHF**
- **Phase transitoire**
  - Offre 4 Saisons
  - Espace kids
  - Bien-être / SPA
  - Bassins extérieurs



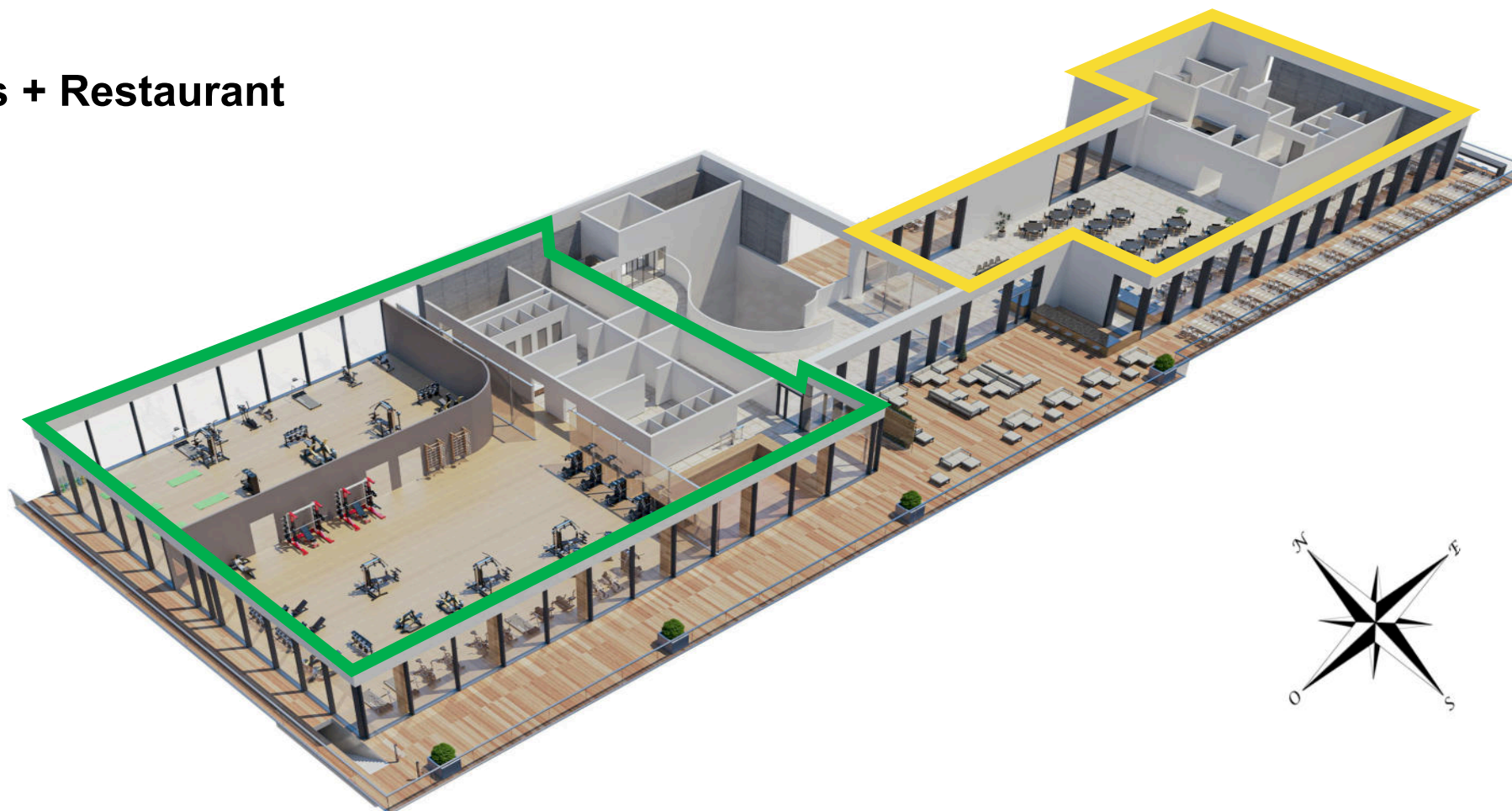
### Entrée principale - spa

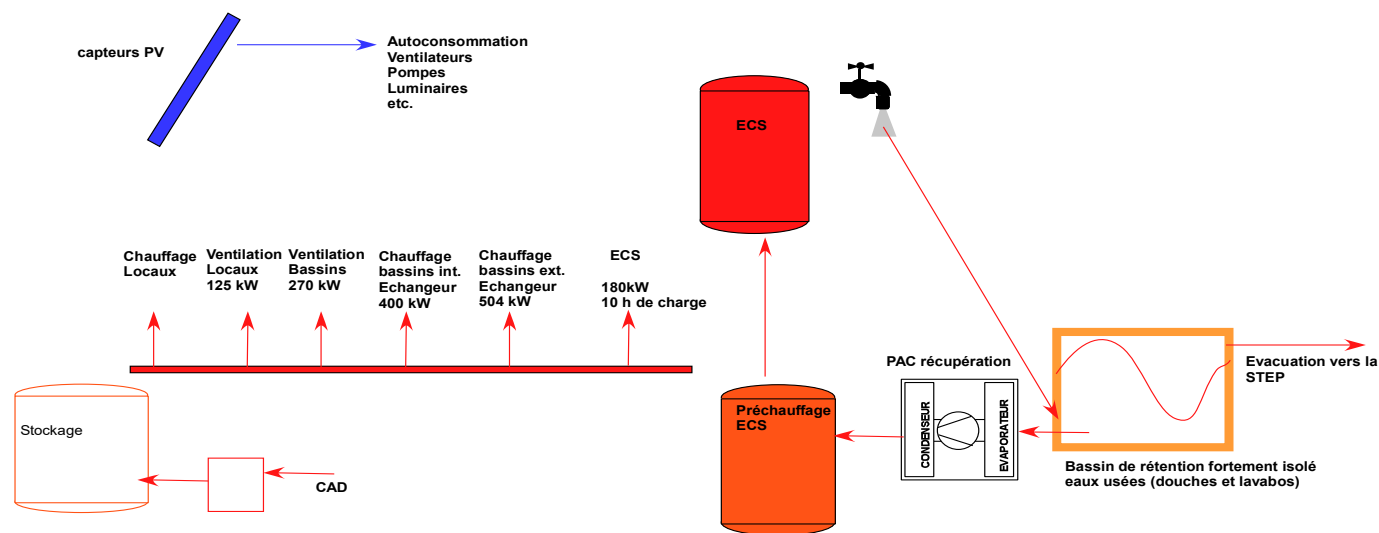


## Bassins indoor - vestiaires



## Fitness + Restaurant





- Enveloppe thermique performante (**Minergie**)
- Utilisation du **CAD** et création de **panneaux solaires** en toiture
- **Récupérations de chaleur**
- Exploitation technique **optimisée**

### APPEL D'OFFRE MANDATAIRES

- **Début novembre 2022** : publication
- **Mi-décembre 2022** : retour des offres
- **Fin janvier 2023** : adjudication
- **Mai 2023** : reprise du chantier



*\*Image d'illustration volumétrique uniquement*

### ATOUS DU CENTRE SPORTIF

- Continuer de positionner Verbier/Val de Bagnes comme **référence alpine et sportive** pour les 25 ans à venir.
- Equiper la destination d'infrastructures pour les **résidents, les écoles et le tourisme 4 saisons**.
- Développement des activités **«sport»**.
- Apporter une nouvelle offre **familles et jeunes**.
- Transmettre une infrastructure de **référence aux générations actuelles et futures**.



*\*Image d'illustration volumétrique uniquement*



# Questions ?

Plenum du Conseil général – 14 décembre 2022



Val de Bagnes  
référence énergétique

### Généralités

- **Accueillir la population**
- **Loger les services communaux**
  - ❖ Accueil
  - ❖ Etat-Major (Informatique, RH, Qualité,...)
  - ❖ Culture, tourisme et sport
  - ❖ Finances et gestion
- **Les services Travaux publics et Jeunesse, formation et cohésion sociale ne sont pas logés dans ce bâtiment**

### Planning envisagé

#### Actuellement

Janvier – Février 2023

Décembre 2023

déconstruction et construction local SEDRE

mise en soumission gros œuvre et installations techniques

mise hors d'eau, hors d'air du bâtiment

## 02. Interruption de la procédure de révision partielle du PAZ, secteur de l'Ermitage

## Interruption de la procédure de révision partielle du PAZ

- 16 juin 2014 :** Le Conseil général de Bagnes approuve la modification du PAZ-RCCZ
- 25 novembre 2015 :** Le Conseil général de Bagnes approuve le principe de constitution d'un DDP
- 16 mars 2016 :** La Commune de Bagnes et The White Ermitage signent le protocole d'accord
- 6 décembre 2017 :** Le Conseil d'Etat homologue la modification du PAZ-RCCZ, secteur Ermitage



=> Recours et blocage

### Enjeux

- Réaménagement de la place de l'Ermitage : conforme au PAZ actuel
- Réduire les surfaces hôtelières et respecter le règlement en vigueur : conforme au PAZ actuel







### Conclusion

- La révision du PAZ - RCCZ est caduque

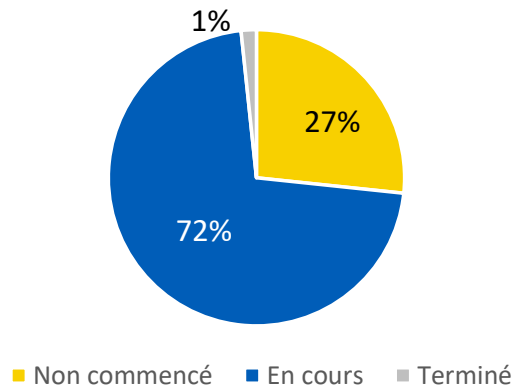
### Question

**Acceptez-vous l'abandon de la procédure de révision partielle du  
Plan de Zones dans le secteur de l'Ermitage ?**

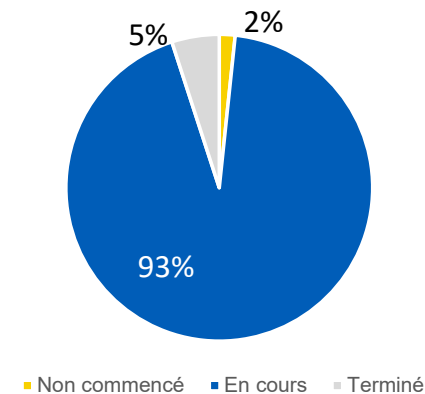
## 01. Plan de législature 2021-2024

-  **Tourisme**  
1. Étendre l'attractivité touristique
-  **Environnement**  
2. Intégrer les principes de durabilité dans l'action collective
-  **Social et société**  
3. Favoriser le bien-être et le vivre ensemble
-  **Infrastructures**  
4. Améliorer le cadre de vie
-  **Économie**  
5. Proposer les conditions cadres d'une économie innovante
-  **Gouvernance**  
6. Offrir une administration agile

Etat des mesures printemps 2022



Etat des mesures automne 2022

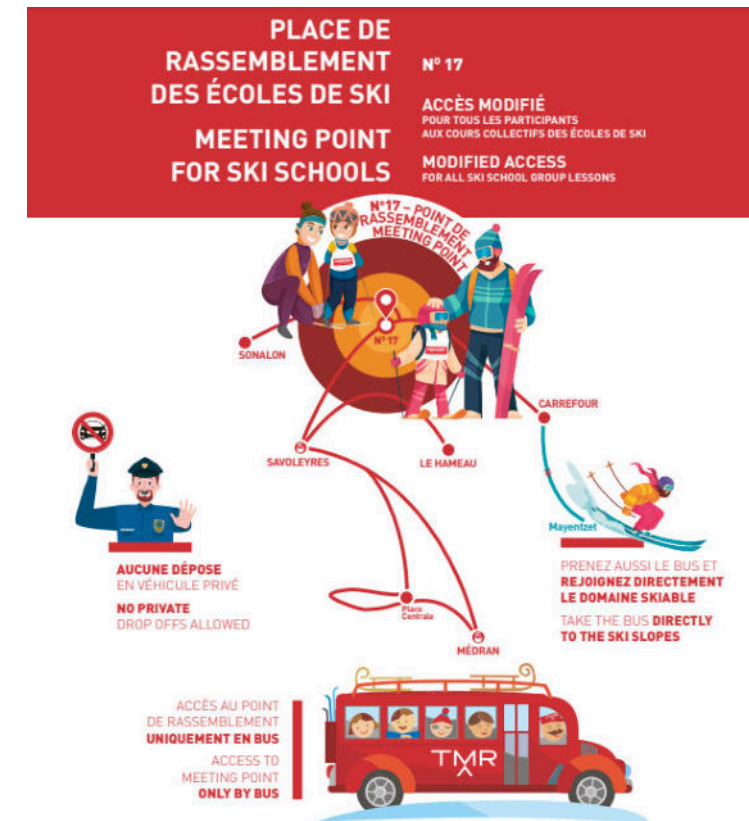




## Tourisme

### 1. Étendre l'attractivité touristique

- Démarrage de 4 mesures dans le défi touristique
- **Par exemple** : nouvelle zone de dépose pour les écoles de ski en collaboration avec elles.
- **Objectif**: sécurité et transport public

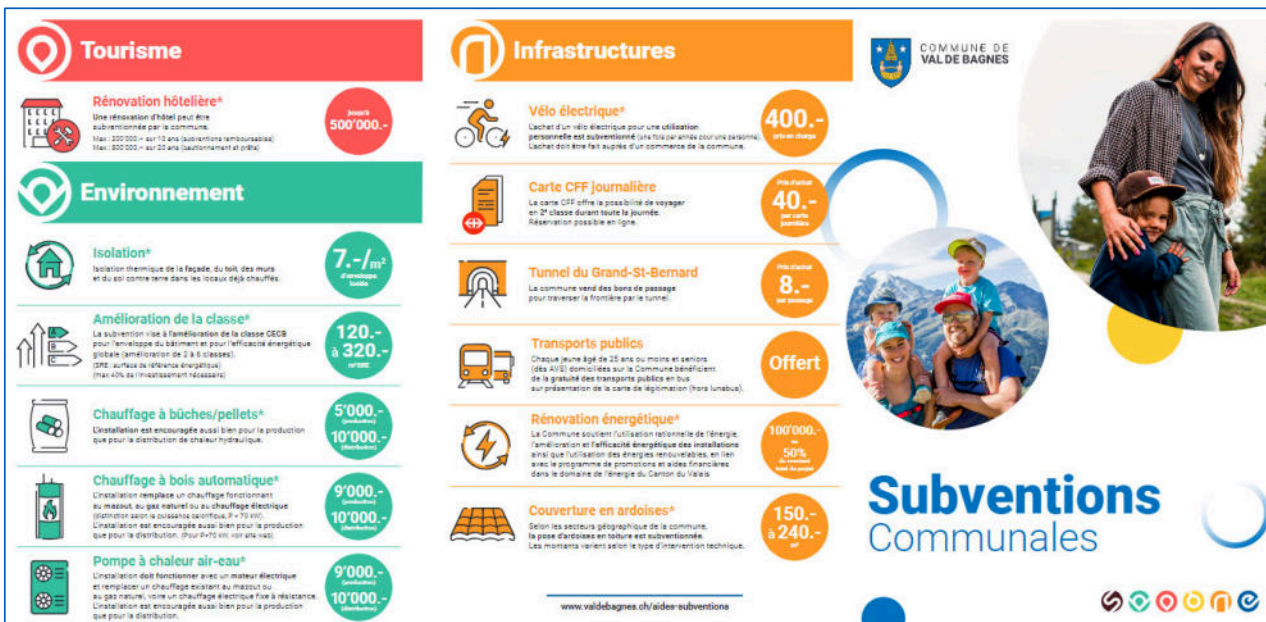




## Environnement

### 2. Intégrer les principes de durabilité dans l'action collective

- Programme de subventionnement communal 2023 orienté «**durabilité**»
- **43 subventions communales** en tout genre
- Environ : CHF xxx millions



**Tourisme**

- Rénovation hôtelière\***  
Une rénovation d'hôtel peut être subventionnée par la commune.  
Max: 200'000.- sur 10 ans (subvention remboursable)  
Max: 800'000.- sur 20 ans (subvention non remboursable)  
 **Jusqu'à 500'000.-**

**Environnement**

- Isolation\***  
Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre dans les locaux déjà chauffés.  
 **7.-/m<sup>2</sup>**
- Amélioration de la classe\***  
La subvention vise à l'amélioration de la classe CEEB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale (amélioration de 2 à 5 classes).  
CDE: surface de rénovation énergétique.  
(Max 40% de financement nécessaire)  
 **120.- à 320.-**
- Chauffage à bûches/pellets\***  
L'installation est encouragée aussi bien pour la production que pour la distribution de chaleur hydraulique.  
 **5'000.- à 10'000.-**
- Chauffage à bois automatique\***  
L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou au chauffage électrique (sauf en cas de puissance calorifique P > 70 kW).  
L'installation est encouragée aussi bien pour la production que pour la distribution. (Pour P > 70 kW voir article 402)  
 **9'000.- à 10'000.-**
- Pompe à chaleur air-eau\***  
L'installation doit fonctionner avec un moteur électrique et remplacer un chauffage existant au mazout ou au gaz naturel, voire un chauffage électrique fixe à résistance.  
L'installation est encouragée aussi bien pour la production que pour la distribution.  
 **9'000.- à 10'000.-**

**Infrastructures**

- Vélo électrique\***  
L'achat d'un vélo électrique pour une utilisation personnelle est subventionné (à la fois par année pour une personne).  
L'achat doit être fait auprès d'un commerçant de la commune.  
 **400.-**
- Carte CFF journalière**  
La carte CFF offre la possibilité de voyager en 2<sup>e</sup> classe durant toute la journée.  
Réabonnement possible en ligne.  
 **40.-**
- Tunnel du Grand-St-Bernard**  
La commune vend des bons de passage pour traverser la frontière par le tunnel.  
 **8.-**
- Transports publics**  
Chaque jeune âgé de 25 ans ou moins et seniors (des AVE) domiciliés sur la Commune bénéficient de la gratuité des transports publics en bus sur présentation de la carte de légitimation (hors lunibus).  
 **Offert**
- Rénovation énergétique\***  
La Commune soutient l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'amélioration et l'efficacité énergétique des installations ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables, en lien avec le programme de promotion et aides financières dans le domaine de l'énergie du Canton du Valais.  
 **100'000.- à 50%**
- Couverture en ardoises\***  
Selon les secteurs géographiques de la commune, la pose d'ardoises en toiture est subventionnée.  
Les montants varient selon le type d'intervention technique.  
 **150.- à 240.-**

**Subventions Communales**

[www.valdebagnes.ch/aides-subventions](http://www.valdebagnes.ch/aides-subventions)

[www.valdebagnes.ch/aides-subventions](http://www.valdebagnes.ch/aides-subventions)



## Social et société

### 3. Favoriser le bien-être et le vivre ensemble

## Vers une politique du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge

- Convention avec **Pro Sénectute** signée jusqu'en 2024
- Rencontre annuelle avec les associations locales de bienfaisance (13.10.2022)
- Création commission transports des aînés de l'Entremont (03.11.2022)
- Convention CMS Martigny et Régions signée en juin 2022
- Projet des Fleurettes

## LES AÎNÉ-E-S HONORÉ-E-S PAR LA COMMUNE

Le 22 mai, la Municipalité de Val de Bagnes recevait toutes les personnes qui fêtent cette année leurs 90 et leurs 100 ans pour un repas à la salle Saint-Marc. Cette nouvelle formule du jubilé a ravi les personnes présentes et sera reconduite en 2023.



Cette année, vingt-huit personnes atteignent leurs 90 ans dans la commune et cinq passent le cap exceptionnel des cent ans. La Municipalité a décidé de les réunir pour leur manifester sa gratitude. Les invitées et les invités ont été accueillis à la Salle Saint-Marc pour partager un repas et pour rencontrer les représentant-e-s des autorités municipales et des milieux associatifs concernés par les aîné-e-s. Ces derniers s'engagent au quotidien pour permettre aux personnes âgées de la commune de trouver des conditions de vie adaptées à leurs besoins et le soutien nécessaire pour toutes leurs préoccupations. La Municipalité accorde une grande importance à l'accompagnement de ses seniors et à la politique du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> âge. Sur le site internet de la commune, une page synthétise cette politique ainsi que les offres communales et associatives à destination des seniors. Nous avons le plaisir de vous présenter quelques images de cette rencontre et toutes les photos prises lors de la manifestation sont disponibles sur le site de la commune.



### LISTE DES SENIORS HONORÉ-E-S

Centénaires	Charles-Pierre Fama
Maria Thérèse Lusser	Henri Fessli
Nelle Dobson	Liliane Felley
Adrienne Besse	Marc Filiez
Yvonne Maret	Arthur Gertschen
Jacqueline Bailey	Régine Grey
	Eliana Marchiando
Nonagénaires	Georgette Maret
Alberline Ater	Nadine Maret
Monique Astié	Bertrand Maus
Giuliana Ballifard	Georgette Morend
Francis Bruchez	Marie Thérèse Nicotier
Francine Cardis	Noël Reed
Alfo Colombari	Marcel Sabbatini
Claire Comby	Ulrich Schmid
Anny Corthay	Kristi Stückleberger
Thérèse Dumoulin	Denise Vaudouin
Henzi Eichenberger	Martine Villers



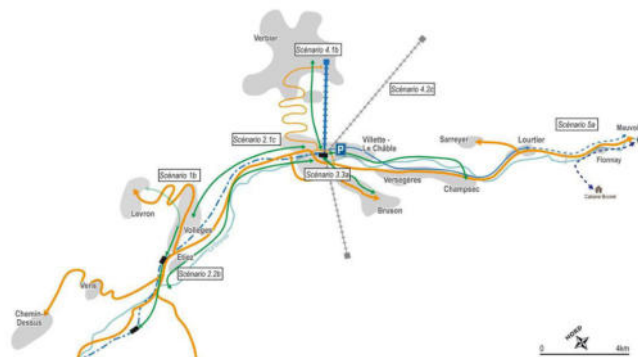


## Infrastructures

### 4. Améliorer le cadre de vie

## Réseau de mobilité douce et transfert multimodale

- Finalisation du réseau de VTT intercommunal : procédure d'homologation initiée
- Identification des itinéraires VTT / randonnée pour le partage des pratiques
- Rue piétonne à Verbier (mi-mars / mi-avril)
- Etude pour une liaison mobilité douce entre la gare d'Etiez et Sembrancher





### Économie

5. Proposer les conditions cadres d'une économie innovante

## Projet de développement régional

### Laiterie d'Etiez

- DDP : terrain communale en location
- Travaux en cours : La charpente a été posée
- Objectif : fin 2023 nouveau bâtiment

### Miellerie

- Autorisation de construire en cours de finalisation
- Montant engagé : 1,8 millions





### Gouvernance

6. Offrir une administration agile

## Certification Valais Excellence

- Continuation des efforts d'amélioration de l'organisation et de la qualité des prestations
- Remise de la certification à Sion (novembre)





**RAPPORT  
DE LA COMMISSION DE GESTION  
RELATIF AU BUDGET 2023  
COMMUNE DE VAL DE BAGNES**

**BUDGET 2023 – Rapport de la COGEST**

**Membres :**

Baptiste Darbellay, président  
Nicolas Egger, vice-président  
Anne-Marie Leo, membre  
Emily Vaudan membre  
Félicien Bircher, membre  
François Alter, membre  
Jérôme, Darbellay, membre  
Marie Oreiller, membre  
Sébastien Fellay, membre  
Sébastien Rossoz, membre

**01. Amendements**

Par l'exécutif :

A la suite du refus par le Conseil général de l'avenant à la convention entre la commune et Téléverbier SA, la participation aux transports publics d'un montant de CHF 550'000.- est réintégré dans les produits à la rubrique 622.4260.  
Une charge de CHF 25'000.- pour la TVA sera intégrée à la rubrique 622.3130.

Le conseil municipal soumet à la décision du conseil général une subvention d'investissement pour les filets de sécurité de la piste FIS sur le domaine de Verbier pour un montant de CHF 250'000.-. (Rubrique 790.5040). Cela en rapport avec les championnats suisses de ski alpin qui auront lieu en mars 2023 à Verbier/Bruson.

Préavis de la commission :

Les membres de la commission de gestion sont favorables à cette subvention qui permet de sécuriser la piste et l'homologuer pour cette manifestation sportive et pour d'autres événements dans le futur.

A l'unanimité des membres présents un préavis positif est donné.

### Par la COGEST :

#### Fonds d'adaptation des tarifs électriques :

Tout d'abord les membres de la COGEST auraient souhaité que le fonds d'adaptation des tarifs électriques soit alimenté en 2023 compte tenu des recettes extraordinaires liées à la valorisation de l'énergie.

On nous a répondu que cela n'est pas possible car la réglementation ne permet pas de financement additionnel.

Un amendement a donc été proposé sur la dissolution de la provision pour la réduction du tarif de l'énergie de CHF 3'750'000 (suppression d'une recette d'exploitation au budget 2023 : rubrique 8711.4632).

Le budget 2023 de la commune est impacté par une augmentation des recettes liées à la commercialisation de l'énergie produite par les Forces Motrices de Mauvoisin (total du chiffre d'affaires CHF 11'770'000, soit une augmentation de CHF 8'070'000 par rapport au budget 2022). Les membres de la COGEST estiment que la charge relative à la réduction du coût de l'énergie et l'aide au ménage est largement financée par cette augmentation de recettes, sans avoir à dissoudre le fonds pour la réduction du tarif de l'énergie. Ce fonds sera fort utile ces prochaines années, vu la projection sur l'évolution des tarifs de l'électricité à moyen terme.

D'autre part, chaque fonds à disposition de la commune doit faire l'objet d'un règlement. Nous demandons au conseil municipal de vérifier la possibilité de constituer pour l'avenir un fonds pour la régulation des tarifs électriques sur la base d'un règlement. En effet, les années où des recettes extraordinaires sont réalisées avec la vente de l'énergie, la commune pourrait alimenter ce fonds qui servirait à atténuer de futures fluctuations du prix de l'énergie. Une motion est en cours de préparation et sera présentée le cas échéant, pour être votée au premier plénum d'avril.

#### Contre-projet du conseil municipal :

A la suite de la proposition d'amendement de la part de notre commission, le conseil municipal propose un contre-projet qui consiste à maintenir le prélèvement de 1ct sur le fonds prévu à cet effet, comme cela a été le cas ces dernières années et prendre les 2 centimes additionnels à la charge du ménage communal.

Parmi les arguments il est mentionné que la réserve de politique budgétaire constituée au 31.12.2021 permettrait de compenser des affectations budgétaires au besoin, de plus, le montant de la valorisation de l'énergie n'est pas garanti au vu de la volatilité du prix de l'électricité.

#### Préavis de la commission :

Les membres de la COGEST remercient le conseil municipal de prendre en considération leur demande et sont d'avis que le contre-projet est équilibré compte tenu des arguments avancés.

Un préavis positif au contre-projet est donc donné par 8 voix et 1 abstention.

Dans le cas où le contre-projet serait refusé, les membres de la COGEST vous demandent de soutenir l'amendement. Préavis positif à l'unanimité.

## 02. Objets demandés au vote séparé

Les membres de la commission de gestion ne soumettent pas d'objet au vote séparé.

## 03. Généralités

Les membres de la commission de gestion se sont réunis à 3 reprises, le budget nous a été présenté en détail et les réponses aux questions nous ont été données.

### **1<sup>ère</sup> séance le lundi 24 octobre 2022 – présentation du budget par l'exécutif**

Invités : Christophe Maret, Eric Rosset, Jérôme Maret,  
Alexandre Gordio, Florian Perraudin  
Membres du bureau et présidents de commission

### **2<sup>ème</sup> séance le mardi 8 novembre 2022 – travail sur les comptes et préparation des questions**

Invités : Membres du bureau et présidents de commission

### **3<sup>ème</sup> séance le lundi 28 novembre 2022 – réponse aux questions par l'exécutif**

Invités : Christophe Maret, Eric Rosset, Jérôme Maret, Antoine Schaller  
Membres du bureau et présidents de commission

Le budget 2023 (avant amendements) qui nous est soumis par le conseil communal présente un excédent de charges de CHF 124'300.-. Il est constaté une augmentation des recettes fiscales pour MCHF 8.0 et des revenus extraordinaires liés à la valorisation de l'énergie pour MCHF 8.0, au total l'augmentation des revenus est de MCHF 20.3 par rapport au budget 2022. En parallèle, les charges financières augmentent de MCHF 15.28, les principales explications sont l'augmentation des frais de personnel pour MCHF 3.54, le soutien à la population pour MCHF 2.0, ainsi qu'une hausse des coûts constatées dans différents dicastères.

Des investissements importants pour un montant de près de MCHF 50 sont prévus, ce qui engendre une insuffisance de financement d'environ MCHF 24. Les liquidités disponibles de la commune permettent de financer ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt.

Les membres de la COGEST sont préoccupés par la gouvernance des sociétés filles, en particulier par rapport aux événements de cet été chez Alits et les négociations avec Téléverbier SA. En effet 2 membres de direction du groupe Altis ont été engagés sans publication de postulation. Il est regretté que parmi les membres du CODIR d'Altis il ne reste que 2 citoyens de la commune.

### 03. Revenus

Budget 2023 MCHF 142.88  
Comptes 2021 MCHF 149.50  
*Variation - MCHF 6.62*

La baisse de MCHF 6.62 par rapport aux comptes 2021 est expliquée par une diminution des recettes fiscales de MCHF 12.56, celle-ci est expliquée par des recettes extraordinaires en 2021, la vente d'énergie rapporte quant à elle, un montant de MCHF 6.66 supplémentaire en raison de la hausse du prix de l'électricité sur le marché. Les revenus prévus sont toutefois supérieurs au budget de 2022. Le total des recettes fiscales de MCHF 87.48 représentent le 61.2% des revenus, leur estimation paraît cohérente. Il est constaté que le niveau des recettes fiscale reste élevé, grâce à l'attractivité de la commune, les nouvelles règles liées à l'imposition sur la dépense, ainsi que des transactions immobilières avec des montants importants.

Les revenus extraordinaires comme la valorisation de l'énergie et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers ne sont pas garanties à long terme. La gestion des charges de la commune doit être maîtrisée afin d'assurer une marge d'autofinancement permettant à long terme de faire face aux investissements.

### 04. Charges financières

Budget 2023 MCHF 117.17  
Comptes 2021 MCHF 95.28  
*Variation MCHF 21.89*

Les charges augmentent de MCHF 21.89 par rapport aux comptes 2021 et de MCHF 15.28 par rapport au budget 2022. Si l'on neutralise les dépenses exceptionnelles liées aux aides à la population, l'augmentation est de MCHF 17.39 par rapport aux comptes 2021, soit une augmentation de 18.25%. Le dicastère administration générale enregistre à lui seul une augmentation de plus de MCHF 2.

Les charges de personnel augmentent de MCHF 5.57 par rapport aux comptes 2021, l'effectif atteint désormais 283.8 EPT, soit une augmentation de plus de 38 EPT, cette augmentation est expliquée par les points suivants :

Les augmentations des coûts (matériaux, carburants, électricité, etc..) ont été prise en compte dans le cadre de l'établissement du budget.

Les membres de la COGEST sont préoccupés par l'augmentation des charges de personnel qui se chiffre à plus de CHF 11 mio, soit 56.6% sur une durée de 4 ans. L'exécutif nous avait dit que le renforcement de l'administration devait se faire et ensuite on irait vers une stabilisation. De plus le Conseil Communal avait mentionné dans le passé qu'il y avait des doublons à la suite de la fusion et que cela se nivellerait dans les années suivantes. Nous ne voyons pas ce changement, au contraire.

A l'avenir les membres de la COGEST seront attentifs l'évolution des charges et demanderont à l'exécutif un gel des augmentations du personnel pour le budget suivant, excepté les engagements liés au fonctionnement de nouveaux investissements (centre sportif, crèches, etc.).

## 05. Investissements

Budget 2023	MCHF	49.60
Comptes 2021	MCHF	24.82
<i>Variation</i>	<i>MCHF</i>	<i>24.78</i>

Les investissements prévus d'un montant de MCHF 49.60 sont financés à hauteur de 51.8% par la marge d'autofinancement, il en résulte une insuffisance de financement de MCHF 23.9 à laquelle la commune a les moyens de faire face au vu des liquidités et de la fortune disponibles. Il est à relever également que MCHF 11.05 sont des prêts à des sociétés filles.

Nous comptons sur le conseil municipal afin de tout mettre en œuvre afin de réaliser les investissements prévus durant l'année 2023. En effet l'avancement du centre sportif est primordial pour la station de Verbier. Aussi, du côté des réseaux d'eau et irrigation, leur mise à niveau doit continuer d'avancer.

Nous serons également attentifs pour les années à venir à un équilibre entre les investissements et la situation financière de la commune, il y également lieu de tenir compte des charges induites.

## 06. Conclusion

La commune Val de Bagnes se porte bien financièrement et consent à des investissements importants, ceci dans le but de conserver son attractivité et de fournir à sa population des services de qualité.

Comme déjà mentionné dans nos précédents rapports sur les budgets, le montant des charges devrait se stabiliser à l'avenir, ceci afin de garantir une situation financière stable permettant de réaliser les nombreux projets et assurer leur financement. En effet, les revenus extraordinaires comme la valorisation de l'énergie et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers ne sont pas garanties à long terme, alors que les charges engagées le sont pour une durée indéterminée.

A l'avenir les membres de la COGEST seront attentifs l'évolution des charges et demanderont à l'exécutif un gel des augmentations du personnel pour le budget suivant, excepté les engagements liés au fonctionnement de nouveaux investissements (centre sportif, crèches, etc.).

Nous sommes conscients des défis de notre commune, néanmoins, la COGEST craint que notre institution devienne une vraie « usine à gaz ».

Nous comptons sur le conseil municipal afin de tout mettre en œuvre afin de réaliser les investissements prévus durant l'année 2023. En effet l'avancement du centre sportif est primordial pour la station de Verbier. Aussi, pour les réseaux d'eau et irrigation, leur mise à niveau doit continuer d'avancer.

Aussi, nous relevons le geste bienvenu envers la population afin d'atténuer la hausse des charges des ménages. Un équilibre entre la distribution des bons et la réduction du tarif de l'électricité est pertinente. Nous comptons sur le professionnalisme de la COFI afin de gérer de manière adéquate l'enveloppe de KCHF 500 pour les cas non anticipés.

Préoccupés par certains événements survenus, les membres de la COGEST attendent de l'exécutif la présentation d'une stratégie claire sur la gouvernance des sociétés filles, en particulier le rôle des administrateurs, du conseil municipal et du conseil général, ceci dans l'intérêt de la commune Val de Bagnes et de ses citoyens.

Nous remercions le conseiller communal en charge des finances M. Eric Rosset, ainsi que les directeurs opérationnels pour leurs disponibilités, présentations faites et les réponses aux questions, en particulier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Florian Perraudin.

Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

A l'unanimité de ses membres présents, la commission de gestion donne un préavis positif au budget 2023.

Val de Bagnes, le 8 décembre 2022 / complété le 13 décembre 2022

**Pour la Commission de Gestion (COGEST)**



Baptiste Darbellay  
Président



## Rapport budget 2022

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie 2 fois pour analyser en détail les budgets et reçu les réponses à ses questions. Elle remercie le conseiller et les responsables du dicastère pour leur travail.

Notre commission après toutes ces années d'immobilisme salue la remise en route des travaux du centre sportif de Verbier. Elle remercie aussi pour l'information sur les travaux, sur le projet et de vouloir travailler en toute transparence avec la commission et le conseil général.

Elle espère que l'engagement de la nouvelle urbaniste pour juillet 2023 permettra au dicastère de remettre à jours le dossier des gratuités de transports existants en incluant le train Châble-Sembrancher et la cabine Châble-Verbier, afin qu'une solution soit trouvée et qui convienne, afin que tous les citoyens de la commune aillent les mêmes avantages pour les transports concernant la gratuité des habitants de la commune de moins de 25 et plus de 65 ans, comme déjà demandé en 2021.

Certes les charges de personnel augmentent chaque année, mais la commission est consciente que c'est nécessaire de renforcer l'aménagement du territoire pour que tous les projets et dossiers en cours et à venir puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles.



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

Toutes les questions posées au dicastère ont été répondues à la satisfaction de la commission.

Notre commission propose d'accepter les budgets nous incombant à l'unanimité des membres présents.



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

Rapport Paz Hermitage.

Réuni en commission le 29 novembre la commission ATCM accompagné de Baptiste Darbellay et de Sébastien Fellay de la Cogest.

Après avoir entendu la présentation du dicastère qui nous recommande d'abandonner cette procédure pour permettre d'avancer le dossier, concernant le parking et l'aménagement de la place de parc ainsi que le projet Hôtelier Hermitage.

La commission ATCM trouve que ce projet est nécessaire pour le cœur de station de Verbier et son développement, la commission ATCM soutient à l'unanimité des membres présents l'interruption de la révision partiel du PAZ concernant ce projet et donne un avis positif à l'unanimité des membres présents.



**CONSEIL GENERAL**

**RAPPORT BUDGET 2023**

**COMMISSION CONTRIBUTIONS, CADASTRE ET POPULATION**

Lieu : Salle de l'Avenir, Villette  
Heure : 18h00

Présidence : Amos Guillaume

Présents : Bressoud Aurélie  
Oakmann-Rossier Christine  
Amos Guillaume  
Mento Mélanie  
Moulin Bruno  
Pembe-Tornay Colette  
Baillifard Raphaël

Secrétaire : Amos Guillaume

Excusé(s) : -

Invité(s) : Moulin Bruno

En date du 02 décembre 2022, la commission « contributions, cadastre et population » du conseil général s'est réunie au complet afin de discuter des rubriques des budgets 2023 la concernant.

Afin de fournir réponse aux questions posées, la commission a pu compter sur la présence de Monsieur Bruno Moulin. Ce rapport ne traite que des points concernant les comptes. Concernant les autres points de la séance, le procès-verbal de la séance est disponible sur la plateforme E-Partage.

**Recettes fiscales**

Les remarques sont similaires à celles des années précédentes. La commission relève ainsi qu'une estimation prudente des budgets concernant les recettes fiscales a été faite. Les répercussions de la pandémie du COVID-19 n'a pas été aussi importante sur l'économie locale que ce qui aurait pu être pensé. Cependant, il y a toujours de nouveaux contribuables possédant d'importants revenus qui compensent certains revenus extraordinaires et une stabilité des contribuables à des revenus élevés. Les projections futures sont excellentes grâce à la situation exceptionnelle de certains des contribuables qui possèdent de grosses fortunes, ainsi qu'à de nouvelles domiciliations dans la commune. Enfin, il est constaté, durant ces dernières années, une nette augmentation des demandes à forfait due à la pression politique de certains pays. Concernant les personnes morales, il est constaté une stabilité et une augmentation du nombre de sociétés.

**Autres**

De manière générale, la commission relève que les budgets prévoient une bonne marge d'autofinancement de 25 millions mais dont une bonne partie provient de la valorisation de l'énergie. La marge d'autofinancement « réelle » est plutôt de 18 millions. Il paraît bon de garder cet élément à l'esprit.

La commission relève aussi que les charges de personelles augmentent énormément et constamment ces dernières années.

### **Question (et réponse) sur les budgets 2023**

*Pourquoi la rubrique 421.363 - Centre médico-social d'Entremont : le chiffre passe de CHF 600' env. en 2021 à CHF 920' en 2023 ?*

R : Historiquement dans le SOC faisait partie du CMS ce qui était une exception cantonales. Le CMS étant subventionné à hauteur de 70% la part du SOC l'était aussi ce qui représentait pour la part cantonale 310' et donc pour la commune 243'.Maintenant que le SOC est séparé du CMS (pas physiquement mais organisationnellement), par exemple, les assistantes sociales ne font plus les 2 tâches. Il n'y a pas d'effet rétroactif réclamé par le canton. Pour le solde de 77' c'est dû à l'augmentation des heures de soins sur le territoire de la commune et spécialement sur Verbier de 13%. Et sachant que le client du CMS ne paie jamais plus de 50% des soins, plus il y a d'heures de soins plus la part dévolue aux collectivités publiques augmente

### **Conclusion**

A la lumière des éléments mentionné ci-dessus, la commission émet un préavis favorable à l'adoption du budget 2023. Elle soutient également la proposition d'amendement de la COGEST sur la dissolution de fonds pour la réduction du tarif de l'énergie de CHF 3'750'000 (suppression d'une recette d'exploitation au budget 2023).

La commission remercie Monsieur Bruno Moulin pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration.

Pour la Commission « contributions, cadastre et population » :

Amos Guillaume  
Président



## Rapport relatif au budget 2023 des TPEA

La commission «TP-Env. Altis» s'est réunie à deux reprises, respectivement, les 9 et 28 novembre 2022 pour analyser les budgets 2023.

Dans le cadre de ces observations, nous avons sollicités Messieurs Jean-Christophe Bessard, chef de service et Monsieur Jean-Baptiste Vaudan, conseiller communal ainsi qu'Altis via ses membres dirigeants.

Une planification à long terme des réfections de routes et des ouvrages d'art nous a été présentée à notre grande satisfaction. La grande majorité des travaux prévus en 2022 ont été réalisés.

Nous apprécions la bonne planification du service des TP et espérons que celle-ci se perdure pour l'année 2023 avec en point de mire la fin de la construction de la nouvelle déchetterie au Merdenson.

Concernant Altis, nous saluons l'augmentation du budget attribué pour le renouvellement du réseau d'irrigation.

Pour cette société actrice de la transition énergétique et de l'innovation dans les domaines de l'eau et de l'énergie, dans un avenir proche, il devient urgent de prolonger le contrat de location ou de trouver des nouveaux locaux.

Nous souhaitons que les bons de 150.- par personne et la subvention de 3ct par KW/H accordée aux citoyens et aux entreprises en 2023 permettront aux citoyens de supporter la hausse du prix de l'électricité tout comme le budget de 260'000 alloués au guichet énergétique aidant les citoyens et les entreprises à se diriger vers la transition énergétique

Enfin, nous aspirons que contrairement aux fluctuations du marché énergétique, un climat serein et stable s'installe et perdure au sein de cette entreprise de plus de 120 collaborateurs.

Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions relatives au TP et à Altis et nous vous informons que le budget 2023 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Lionel Sallen





**RAPPORT DE LA COMMISSION  
« JEUNESSE, FORMATION ET COHÉSION SOCIALE »  
RELATIF AU BUDGET 2023**

Séance du 28.11.2022

Présent·e·s	: Célia Chevrier Anne-Claude Corthay	Laurent Berset Samuel Amos
Invité·e·s	: Anne-Michèle Lack	Matthieu Moulin
Excusées	: Fanny Vaudan Caroline Egger	Céline Del Sordo

### **Rapport de commission – budgets 2023**

La commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » s'est réunie à deux reprises, respectivement, les 7 et 28 novembre 2022 pour analyser les budgets 2023.

Nous sommes satisfaits du 1/2 EPT engagé comme éducateur·ice de proximité pour l'encadrement de la jeunesse. Cela démontre une prise de conscience des problèmes liés à nos jeunes qui n'étaient peut-être pas acceptés jusqu'à présent. La commune avait déjà fait un pas dans ce sens en engageant une animatrice socioculturelle et nous nous réjouissons désormais de l'entrée en fonction d'un·e éducateur·ice de proximité.

En ce qui concerne la sécurisation sismique du bâtiment de l'école de Villette, nous prenons note du fait que cela soit une priorité pour le Conseil Communal, cependant nous regrettons de « perdre » encore une année dans ce processus. Une planification doit être entreprise dès maintenant selon notre commission, afin que les travaux puissent effectivement commencer à la rentrée 2023.

Puisque le projet d'une nouvelle école de Villette ne semble pas avancer aussi rapidement que nous le souhaiterions, nous aimerions rappeler à l'ensemble du Conseil Communal et Général que le bâtiment actuel est en priorité 1 pour des mises aux normes sismiques et que le risque pour les personnes est jugé « inacceptable » selon un rapport datant de 2019.

La sécurité de nos enfants est une priorité absolue et nous comptons sur le Conseil Communal pour prendre des mesures immédiates dans ce sens.

Pour terminer, nous remercions Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour leurs disponibilités ainsi que l'ensemble du dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale ».

Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et nous vous informons que le budget 2023 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Val de Bagnes, le 05.12.2022

**Pour la Commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale »**

Fanny Vaudan  
Présidente



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

**CONSEIL GENERAL**

## **RAPPORT BUDGET 2023** **COMMISSION DE « TOURISME, CULTURE ET SPORT »**

Le 31 octobre 2022 les membres de la commission TCS se sont rassemblés pour discuter du budget et préparer leurs questions pour l'exécutif. Les réponses apportées le 22 novembre par Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod, ainsi que le complément de réponses apporté lors de la réunion de la COGEST du 28 novembre, ont répondu à nos questions à notre satisfaction.

La commission TCS accepte le budget dans l'état et se réjouit de voir redémarrer le projet du Centre Sportif. Nous déplorons cependant le temps qu'il ait fallu pour obtenir plus de réponses sur le projet du centre sportif et regrettons la décision de l'exécutif d'exclure le Conseil Général de la Commission du Centre sportif. Nous espérons toutefois que la voix de nos citoyens sera pris en compte et que la suite du projet comprendra le développement d'une patinoire.

Notre commission appuie également le projet de rénovation de l'école de Fionnay. Après consultation auprès d'architectes, il semble que le budget soit aligné avec les tarifs appliqués sur la commune. Nous apprécions tout particulièrement la vision à long terme qui accompagne ce projet qui sait valoriser, tout en préservant le patrimoine naturel du Haut Val de Bagnes.

La perte du jumping nous a tous pris au dépourvu et nous regrettons qu'aucun compromis n'ait pu être trouvé afin de continuer de bénéficier des retombées de cet événement. Nous espérons vivement que son remplaçant saura combler ce manque à gagner.

A la lumière des éléments mentionnés ci-dessus, la commission émet un préavis favorable à l'adoption du budget 2023. Néanmoins les nouveaux éléments concernant les amendements, la demande de crédit supplémentaire et l'interruption de la procédure de révision partielle du PAZ ayant été soumis après notre dernière réunion de commission nous ne pouvons à ce jour nous prononcer. Nous prévoyons de nous réunir le 13 décembre, seule date disponible pour la majorité de nos membres afin d'en discuter et de statuer sur ces différents sujets.

La commission remercie Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration.

8 Décembre 2022

**Pour la commission TCS**

Présidente  
Sari Bruchez



**RAPPORT DE COMMISSION  
COMMISSION « BÂTIMENTS-BOURGEOISIE-AGRICULTURE »  
DU 14.12.2022 NO 6**

## **Rapport de commission**

### **Budgets 2023**

La Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » s'est réunie à plusieurs reprises pour passer en revue les budgets 2023 de notre commune.

Nous avons posé de nombreuses questions auxquelles l'exécutif et les collaborateurs concernés ont répondu avec clarté et nous les remercions.

Nous relevons avec satisfaction les points suivants :

- Les soutiens à l'agriculture ont été mis à jour selon la nouvelle directive établie durant l'année 2022. Cette nouvelle directive permettra à la fois un travail plus efficient au sein de l'administration communale et des subventions mieux ciblés.
- Un montant a été mis au budget pour mandater la Haute école d'Agronomie afin d'aider la Commune à développer une politique agricole digne de ce nom qui débouchera, nous l'espérons, sur des projets d'améliorations et sur une politique de soutien encore mieux orientée.
- L'immense travail de mise aux normes (sismiques, énergétiques et autres) des bâtiments communaux se poursuit.
- ALTIS, en collaboration avec le dicastère BBA, planifie la réfection par tronçons du réseau d'irrigation.

Nous constatons cependant que les charges de personnel augmentent de manière générale, et dans notre dicastère aussi. Nous ne contestons pas la nécessité des engagements effectués jusqu'à ce jour, mais souhaitons mettre en garde l'exécutif sur ce point.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, la commission donne un préavis positif à l'unanimité sur les budgets 2023.

### **Amendement de la CoGest**

Après les explications des membres de la CoGest présents à notre réunion, la commission BBA s'est prononcée favorablement, à l'unanimité, sur la proposition de la CoGest.

## **Crédit complémentaire pour l'achat des vaches en résine**

Notre commission a débattu de cette proposition du Conseil communal. Si tout le monde partage le point de vue que ces vaches sont très bien faites et très réalistes, les avis ne sont pas tranchés sur leur achat et nous ne proposons donc pas de recommandation de vote sur cet objet.

Nous souhaitons cependant communiquer les remarques suivantes :

- A notre avis il n'y a pas d'urgence à acheter ces objets en 2022. Si le conseil municipal avait estimé que c'est un investissement intéressant il aurait pu encore le mettre au budget 2023 dans le dicastère concerné.
- L'idée du Conseil municipal quant à leur utilisation semble encore floue. Des explications plus détaillées sur ce que la commune imagine en faire permettraient de se faire une meilleure opinion.

## **Pour la Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture »**

François Veuthey  
Président

